

LE PLUS GRAND
HEBDOMADAIRE
DES FAITS DIVERS

9^e Année - N° 400

1 fr. 50

Le jeudi 16 PAGES

25 JUIN 1936

DIRECTEUR :
Marius LARIQUE

DETECTIVE

DÉTECTIVE

PRÉSENTE :

L'AFFAIRE LARTIGUE

Depuis sept ans, un homme expie
au bagne un crime qu'il n'a peut-
être pas commis. Le voici photo-
graphié, à St-Laurent-du-Maroni,
par notre directeur, M. LARIQUE.

(Lire, pages 8 et 9, le dramatique
dossier de l'affaire LARTIGUE.)



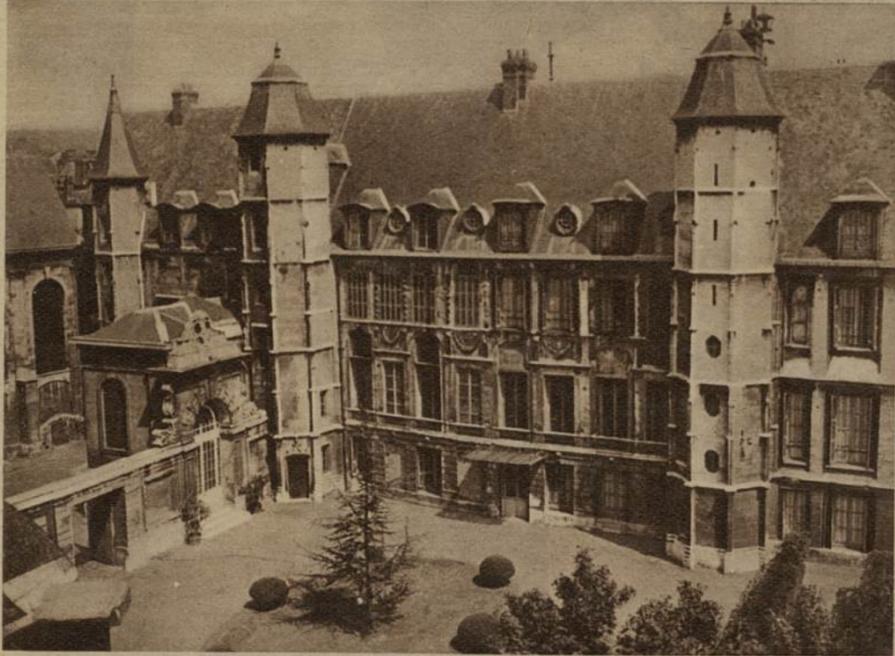
Le caveau de famille élevé au cimetière par Mgr Bertin et où repose Marie Le Cornec.



La mort de Marie Le Cornec, au couvent d'Ernemont, cache-t-elle un secret ?



Sa mère le croit, mais la vieille bretonne ne veut pas dévoiler son idée.



On a reproché à l'archevêque d'avoir permis que son subordonné soit poursuivi.



Un document inédit : Voici au congrès catholique d'Yvetot, Mgr Dubois de la Villerabel, (le deuxième à gauche) photographié aux côtés du général de Castelnau.

Quere

Rouen. (De notre correspondant particulier.)

L'archevêque de Rouen, Mgr de la Villerabel a été déposé par Rome. Telle est la nouvelle que publia il y a quelques semaines le Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen, la grande presse française et de l'étranger.

De longs papiers furent consacrés à cet événement. Seule la presse catholique observa une prudente réserve.

La presse paroissienne — celle du soir particulièrement — y trouva l'occasion de publier de beaux articles romancés.

La grande majorité de l'opinion publique tira néanmoins de tous ces articles une conclusion : La disgrâce dont était frappé Mgr de la Villerabel était la conséquence de représailles exercées par Mgr Bertin, vicaire général, protonotaire apostolique, chassé de l'archevêché en 1934.

Voyons les hommes. Examinons les faits et gardons-nous de conclure.

L'archevêque

Mgr de la Villerabel est né à Saujon (Charente-Inférieure) le 8 juin 1864.

Il a donc 73 ans. Il fit ses études au collège Saint-Charles, à Saint-Brieuc. Entré au Séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, il y étudia deux ans, puis suivit pendant trois ans à Paris les cours de théologie.

Le sacerdoce lui fut conféré le 17 juillet 1887 par Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc, dans la chapelle du grand séminaire où il avait étudié. Il alla conquérir à Rome ses grades de docteur en théologie et de docteur en droit canonique. Puis il devint secrétaire de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc et secrétaire général.

« Partout il honora la chaire et le diocèse », dit de lui Mgr Morelle, évêque de Saint-Brieuc.

Le 29 mai 1915, Benoît XV le nomma évêque d'Amiens. Le 8 décembre 1920, il prit possession du siège de l'archevêché de Rouen où il fit son entrée solennelle le 31 janvier 1921.

C'est un homme intègre, d'un esprit indépendant qui l'a même empêché de recevoir le chapeau de cardinal.

L'archevêque de Rouen prit sous sa protection un jeune séminariste, M. Bertin. Il lui donna toute sa confiance et le combla d'honneur.

Mgr Bertin

C'est en 1921 que l'abbé Bertin fut appelé par Mgr de la Villerabel qui l'installa près

Intelligent, doué d'une grande puissance de travail, Mgr Bertin devait demeurer attaché à l'archevêché de Rouen et devenir le protégé favori de Mgr Dubois de Villerabel.

de lui, à l'archevêché. Il devait y demeurer jusqu'en avril 1934.

L'abbé Bertin, intelligent, formé à la discipline et à l'esprit du séminaire de Rome, se montra digne de cette confiance. Il a une puissance de travail énorme. Il vit presque totalement sequestré — du moins en apparence.

Les deux hommes vivent côte à côte. Le même téléphone est à leur disposition. Le courrier est reçu par M. Bertin, devenu chanoine, puis vicaire général, puis protonotaire apostolique et que tout le monde appelle Mgr Bertin avec le même respect que l'on accorde à l'archevêque.

Une confiance réciproque règne dans cette intimité laborieuse. Le cabinet de travail de l'archevêque est un vase clos dont rien ne peut sortir sans que le vase ait éclaté.

Il éclata.
En avril 1934.

Marie Barra

Marie Barra est une Bretonne de 38 ans — demi infirme. Sa famille connaissait celle de l'archevêque et celui-ci avait pris sous sa protection la petite Marie. Jusqu'en 1926 elle vint chaque année passer une dizaine de jours à l'archevêché.

En 1926 elle s'installa à Rouen, rue Saint-Romain, près du palais archiépiscopal. Elle exerçait la profession d'infirmière sociale. Elle s'employa dans quatre usines de la Vallée de Maromme. Une à une elle perdit ses usines. Elle continua néanmoins à vivre rue Saint-Romain et à prendre ses repas à l'archevêché.

En 1927 elle y entra avec « son » auto, par la grande porte.

En 1932 elle ne devait plus en sortir pour regagner, le soir, sa chambre de la rue Saint-Romain.

En juin 1930, Mgr de la Villerabel avait été gravement malade. Crise d'urémie ou congestion cérébrale ? Les avis sont partagés. Marie Barra prétend qu'elle soigna Mgr pour une crise d'urémie. Or il semble bien qu'à cette époque le prélat n'eut point recours aux soins de Marie Barra.

Toujours est-il que le 6 février 1934, Mgr de Guébriant vint faire visite à Mgr de la Villerabel. Il lui fit comprendre que Rome verrait avec satisfaction le départ de Marie Barra. Elle s'en alla. Mgr de la Villerabel, quelques semaines plus tard, alla se reposer dans la propriété d'une parente, dans la Mayenne. Marie Barra l'y rejoignit et l'y soigna.

Mgr Bertin est alors soupçonné d'avoir averti Rome et même d'avoir « fabriqué » une lettre compromettante pour l'archevêque, une lettre de Marie Barra à son protecteur.

Pourquoi ? Jalousie. Mgr Bertin était ja-



loux de l'influence de Marie Barra sur l'archevêque. C'est la thèse des amis de Mgr de la Villerabel.

La disgrâce de Marie Barra est suivie de celle des sœurs qui assuraient les services domestiques de l'archevêché. Elles furent rendues à leur communauté. Cette fois il s'agit d'un ordre de l'archevêque.

Mgr Bertin, à son tour, est frappé. Il est prié de résigner ses fonctions de vicaire général. Il est déposé au début d'avril.

Procès ecclésiastique

Mgr Bertin n'est plus administrateur des congrégations. Il se retire dans sa maison d'Ernemont, dans la propriété de la communauté dont il est l'administrateur et qui lui a signé un bail à vie.

L'officialité — lisez tribunal ecclésiastique diocésain — fait alors comparaître Mgr Bertin pour qu'il réponde de la gestion des biens de la Compassion.

Il a fallu pour cela remplacer Mgr Bertin comme président de cette officialité. Il en a appelé à Rome qui au bout de six mois ratifie cette déposition.

Mais Mgr Bertin refusera de comparaître devant l'officialité qui le condamnera sans l'entendre en février 1935. La sentence condamnait Mgr Bertin à rembourser 1.800.000 francs.

Le condamné fit appel à Rome. Des visiteurs apostoliques sont envoyés à Rouen. L'enquête dura de juin à septembre 1935. La sentence devait être rendue fin novembre.

Mais dès septembre, une dénonciation parvint au ministère de l'Intérieur contre Mgr Bertin. « Il s'agit d'une note de police », répondit l'archevêque, à cette époque.

Ule de Prélats



Pendant le prêche de la messe célébrée, en mémoire de la mort tragique de la Reine Astrid, voici Monseigneur Dubois de la Villerabel à la chaire de la cathédrale de Rouen

Comment était née cette note de police ? C'est un des secrets de l'affaire.

Toujours est-il que la Justice était saisie. Elle examine la gestion de Mgr Bertin. Elle dira s'il a loyalement géré les biens des communautés. A-t-il pillé ces biens comme on l'a écrit dans certains journaux ou seulement commis des irrégularités ?

M. Le Roy, juge d'Instruction à Rouen, possède un volumineux dossier qui ne tardera peut-être pas à voir le jour.

Il semble néanmoins acquis que Mgr Bertin est un joueur que les spéculations financières ont attiré. « Il était, dit un journal local, plus banquier que prêtre. »

La chute des valeurs internationales fit que Mgr Bertin ne réussit pas dans ses combinaisons de Bourse.

— J'ai ma conscience avec moi, dit-il.

M^r Lenglet, son avocat, a dit, dans une note au *Matin*, qu'il regrettait de ne pouvoir rien dire sur le dossier, auquel cas l'opinion défavorable à son client changerait immédiatement.

Le 20 mai dernier, Mgr de la Villerabel était frappé à son tour par une décision du Vatican qui l'invitait à donner sa démission.

On reprochait à l'archevêque d'avoir permis que son subordonné fût déféré aux tribunaux civils, alors que, selon le droit canonique, il aurait dû être déféré seulement aux tribunaux ecclésiastiques. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, se présenta à l'archevêché de Rouen et, par trois fois, sollicita de Mgr de la Villerabel le geste qu'il refusa de faire.

Alors Mgr Chollet lut le décret, déposa l'archevêché de Rouen.

Son successeur, cependant, n'a pas été nommé et l'affaire en est demeurée là.

Mais est-ce bien Mgr de la Villerabel qui, ainsi que le voudrait son accusateur, a traîné Mgr Bertin devant la justice civile.

L'instruction a été ouverte par le Parquet de Rouen à la demande du ministère de l'Intérieur, saisi d'une plainte de M. Jean Montheil, de Paris, homme d'affaires parisien, qui dénonça Mgr Bertin.

Au haut de cette lettre figurait la mention, tapée à la machine : « Archevêché de Rouen ». Il semble étrange que Mgr de la Villerabel, en écrivant cette lettre, ait ajouté, à la machine, cette mention.

Mais on murmure que Mgr Bertin a soufflé à Mgr Chollet l'inspiration de ses actes.

Une affaire criminelle ?

Le scandale ne se limite pas à cette querelle de prélats. Un autre scandale vient se greffer sur celui-ci et le dépasse certainement.

Sœur Euphrasie, supérieure du couvent d'Ernemont, quitta le couvent sur l'ordre de Mgr Chollet, à la suite des événements que nous venons de conter. Le lendemain, sa belle-sœur, Mme Le Cornec, arriva à Rouen.

Cette paysanne à cheveux blancs, à coiffe blanche, venue de son village breton de Pennenan, venait prier à la chapelle de Bonsecours, où repose sa petite Marie, sa fille, dans le caveau de la famille Bertin.

Marie Le Cornec est morte le 24 février 1932, dans sa 20^e année, au couvent d'Ernemont, où elle avait vécu cinq ans, près de sa tante et de Mgr Bertin.

— Marie, a dit la maman Le Cornec, est

née en 1912. C'était la troisième enfant de la famille. J'étais cuisinière. Mon mari retraité de la marine. Elle sortit de l'école à 12 ans, après y avoir été une élève modèle. Nous voulions faire des sacrifices pour elle. Mon mari écrivit à sa sœur, la supérieure d'Ernemont. Marie connaissait déjà Ernemont. Elle y avait passé trois semaines en 1932. Elle fut heureuse d'y retourner comme élève. Elle arriva donc en octobre 1924 à Rouen. Elle fréquenta pendant deux ans l'Institution primaire Rey, boulevard de la Marne, avec deux ou trois autres pensionnaires. En décembre 1926, elle tomba malade. Ma belle-sœur nous cacha la gravité de son mal. Un malheureux hasard nous fit connaître la vérité : une lettre pour laquelle ma belle-sœur s'était trompée d'adresse.

« Pourquoi sœur Euphrasie nous avait-elle caché la vérité ?

— Pour vous éviter une peine inutile.

Mme Le Cornec ne le croit pas. Elle a son idée, son secret qu'elle ne veut pas dévoiler.

— Je partis pour Rouen, continue-t-elle. Je trouvai mon enfant dans un piteux état. Sur

blait remise. Elle passa son baccalauréat et fut reçue avec mention. Elle alla passer un mois à Pennenan. Ce séjour lui fut fatal. Elle rentra à Rouen pour s'aliter et ne plus se relever. Elle mourut en février 1932.

Marie Le Cornec fut enterrée dans le caveau de la famille Bertin. Ce fut le désir de son frère qui vient souvent à Rouen. La petite Marie avait aussi exprimé le désir d'être enterrée à Bonsecours, près de la Vierge.

La vieille bretonne s'élève violemment contre certains bruits qui salissent la mémoire de sa fille, pour servir certains intérêts auxquels elle ne comprend absolument rien.

Énigmatiques paroles d'une mourante

Pourtant lorsque Marie Le Cornec s'apprêtait à mourir, sa mère lui dit : « Pardonne au nom de ton père. Elle répondit : que justice se fasse. »

Mais Mme Le Cornec n'a pas encore expliqué — à moins que ce ne soit au juge d'instruction — ce que signifiaient ces paroles.

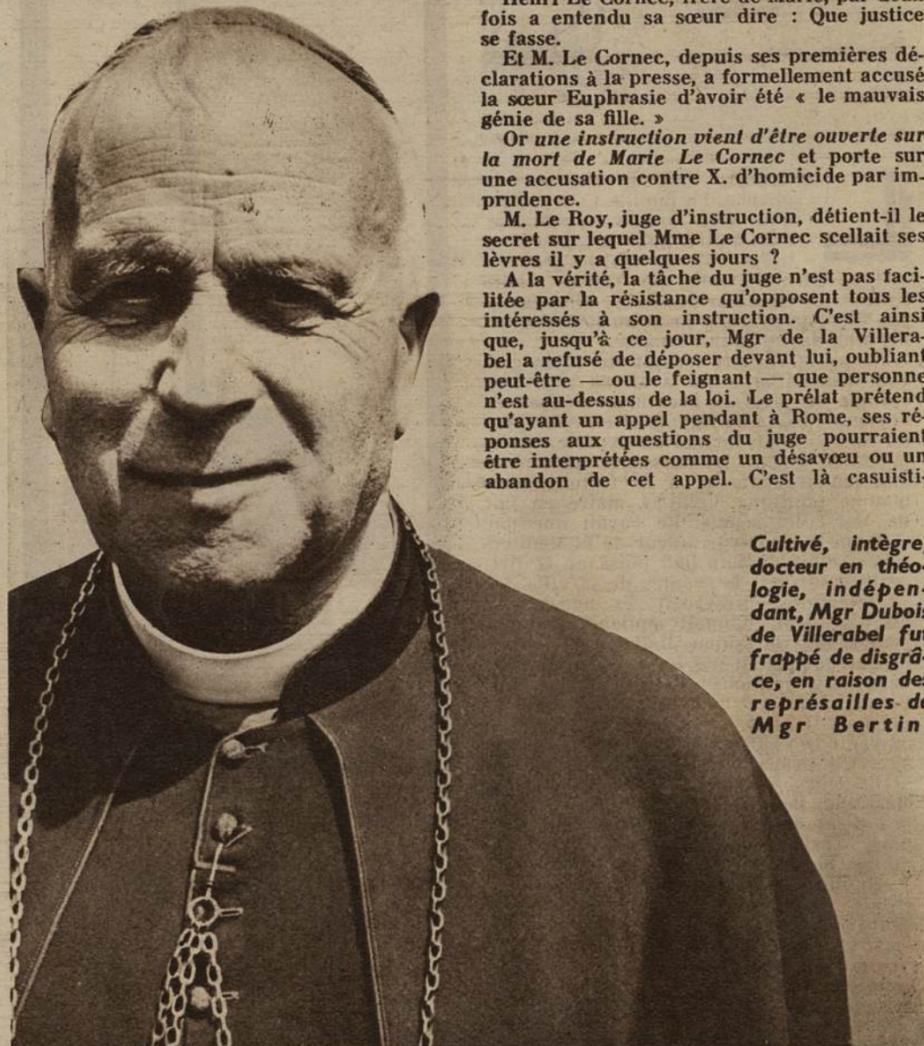
Henri Le Cornec, frère de Marie, par deux fois a entendu sa sœur dire : Que justice se fasse.

Et M. Le Cornec, depuis ses premières déclarations à la presse, a formellement accusé la sœur Euphrasie d'avoir été « le mauvais génie de sa fille. »

Or une instruction vient d'être ouverte sur la mort de Marie Le Cornec et porte sur une accusation contre X. d'homicide par imprudence.

M. Le Roy, juge d'instruction, détient-il le secret sur lequel Mme Le Cornec scellait ses lèvres il y a quelques jours ?

A la vérité, la tâche du juge n'est pas facilitée par la résistance qu'opposent tous les intéressés à son instruction. C'est ainsi que, jusqu'à ce jour, Mgr de la Villerabel a refusé de déposer devant lui, oubliant peut-être — ou le feignant — que personne n'est au-dessus de la loi. Le prélat prétend qu'ayant un appel pendant à Rome, ses réponses aux questions du juge pourraient être interprétées comme un désaveu ou un abandon de cet appel. C'est là casuisti-



Cultivé, intègre, docteur en théologie, indépendant, Mgr Dubois fut frappé de disgrâce, en raison des représailles de Mgr Bertin.



La supérieure du couvent d'Ernemont, sœur Euphrasie, quitte le Palais de Justice de Rouen après avoir été interrogée par M. Roy, juge d'instruction, chargé de l'enquête.

les conseils de deux sœurs, j'allai confier mon inquiétude au supérieur d'Ernemont, M. le chanoine Bertin. Je lui recommandai mon enfant.

« Quand elle entra en convalescence, elle alla passer quelques semaines chez des religieuses à Forges-les-Eaux. Puis, elle vint chez nous en vacances. Enfin, elle revint à Rouen et entra au cours Notre-Dame.

— C'est à cette époque que Marie Le Cornec aurait eu, dit l'opinion publique, une auto luxueuse, des toilettes magnifiques, des bijoux, et aurait reçu cinq mille francs par mois de Mgr Bertin.

— Calomnies, dit la pauvre mère. L'auto, c'est celle de Mgr l'archevêque dans laquelle Marie sortait parfois, toujours accompagnée d'une sœur, car Mgr de la Villerabel avait beaucoup d'affection pour notre petite Marie. Il l'envoyait parfois chercher pour déjeuner à l'archevêché, et une fois même, l'emmena en voiture à Paris. Elle visita Notre-Dame et le Sacré-Cœur avec une sœur. Quant à ses bijoux, elle avait une petite médaille et une montre-bracelet !

« Elle fit, reprend la mère, de bonnes études. Elle ne sortait qu'avec ses compagnes. Elle dormait dans le dortoir.

« En janvier 1930, elle fut terrassée par une crise d'hémoptysie. Son frère, qui est capitaine au long cours, et qui vient souvent à Rouen, accourut à son chevet. Il fit appeler un spécialiste qui l'envoya à Forges-les-Eaux. Elle y resta jusqu'en octobre. Mais elle ne pouvait revenir chez nous. L'air de la mer lui était préjudiciable.

« Mgr Bertin proposa de l'installer chez ses parents, qui résidaient dans la propriété d'Ernemont. Elle eut sa chambre près de celle de Mgr Bertin. En juin 1931, elle sem-

que d'église, car le pape, que l'on sache, n'a pas le pouvoir — ni certainement l'intention — de contrarier la justice séculaire. Et même, si un second scandale éclatait par le fait de ce refus, le pape ne manquerait pas de désavouer une seconde fois le trop bon prélat. Malheur à celui par qui naît le scandale.

Le juge n'est guère plus heureux du côté des familiers de Marie Le Cornec ni de Mgr Bertin.

Il a bien vu que dans cette scandaleuse histoire il y avait quelques jeunes femmes et dont l'une est morte mystérieusement. Mais de là à déterminer les causes exactes de cette mort il y a loin : il y a au moins la distance du scalpel. Il aurait peut-être fallu faire une autopsie. Mais une autopsie, après tant d'années ne prouverait sans doute rien. Du moins, beaucoup le disent qui y ont peut-être intérêt et leur thèse a prévalu : l'autopsie de Marie Le Cornec n'aura pas lieu.

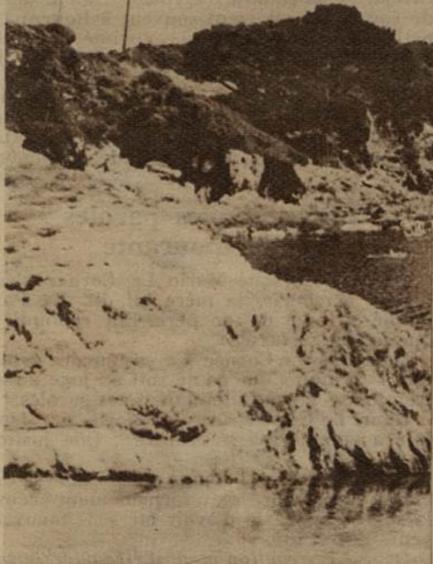
Les restes de la petite fille frêle qui mourut un soir, presque subitement, ne seront pas meurtris par les coups de maillet ni par les estafilades de bistouri d'un médecin légiste. Ainsi finit cette histoire que d'aucuns voudraient scandaleuse et qui n'est probablement que très simple et très humaine : l'intérêt que portait Mgr Bertin à Marie Le Cornec n'est-il rien d'autre que la marque d'une paternelle affection pour une enfant frêle et bien douée ?

Resteront les instructions sur la gestion, au moins négligente, des biens d'église.

Mais ceci est une autre histoire dont on veut espérer qu'elle aura bientôt sa solution malgré les réticences et les silences...

René GIRARD.

Les malheurs de CARBONE



La famille Carbone n'a pas de chance. La famille Carbone est une vraie famille marseillaise, c'est-à-dire qu'à la génération précédente la moitié grandissait à Ajaccio, tandis que l'autre moitié trottait sur les quais de Gènes. Elle n'avait pas fait parler d'elle jusqu'au jour où son fils aîné devint grand homme.

Jusqu'à là Venture n'avait été qu'un garçon débrouillard, qui avait su tirer son épingle de diverses aventures et que des voyages adroits en Egypte et en Amérique du Sud avaient enrichi en expériences et même en argent. La puissance lui vint le jour où il s'attacha à la fortune d'un homme politique. Celui-ci, maire en fait de Marseille, député, ne voyait que par Carbone et l'ancien rouleur de la Méditerranée se vit soudain tout puissant. Il dirigeait, contrôlait les ventes de la ville, les adjudications, protégeait les nervis qui lui plaisaient, donnait audience, rendait justice dans le milieu. Malheur au patron de bar qui n'était pas un ami de Venture. Les contraventions pleuvaient sur lui. Bienheureux au contraire celui qui lui plaisait. Il pouvait rester ouvert toute la nuit s'il le voulait, et vendre à comptoir ouvert le pastis interdit.

D'ailleurs, personne ne se plaignait, à Marseille, de cette tyrannie. On « comprend les choses » sur le vieux port. Et puis, Carbone est pittoresque, sympathique, bon garçon au fond.

Sur quoi ses mésaventures commencent et de la plus extravagante façon. La France se passionnait, se divisait en deux camps autour de la mort du conseiller Prince. Il se trouva un policier à l'imagination déficiente, Bonny, pour établir le raisonnement suivant : « Si le conseiller Prince a été assassiné, il n'a pu l'être que par une bande organisée, une « mafia ». Je ne connais qu'une « mafia » en France, celle des Marseillais. »

Et sur la seule foi de cette arithmétique il fit arrêter Venture Carbone, Spirito et le baron de Lussatz.

Dès le premier jour, ce fut chez les gens avertis un formidable éclat de rire. Les trois hommes avaient d'ailleurs des alibis irréfutables. Mais le juge d'instruction de Dijon, M. Rabut, ravi d'avoir dans ses caves trois présumés coupables, n'en voulait pas démordre. Il est vrai qu'il est sourd, ce qui l'empêchait d'entendre les explications fort simples qu'on lui donnait. Il fallut que le gouvernement s'en mêlât pour faire cesser cette comédie ridicule. M. Rabut lâcha à regrets ses clients.

Ils ne lui en voulaient d'ailleurs pas. Maintenant qu'ils étaient dehors, ils trouvaient même la galéjade assez drôle. J'ai assisté à leur retour triomphal à Marseille, au défilé d'amis dans leur petit appartement où Venture vit avec sa vieille mère, son frère François et sa belle-sœur. Un modeste appartement provençal, mais avec des tableaux de maîtres suspendus contre la tapisserie à fleurs. Le maire-député donna un banquet en leur honneur. L'aventure finissait en apothéose.

Le temps passa. La fortune politique tourna. Le protecteur de Carbone fut battu aux élections et, d'un coup, lui et ses partisans passèrent du faite à l'abîme. Naturellement, la famille avait lutté de tout son cœur au moment des élections et l'on sait ce que cela signifie à Marseille. François Carbone, le frère du grand Venture, fut inculpé de tentative de meurtre sur la personne d'un adversaire politique, le boxeur Vegazzano.

Puis arriva l'histoire du fromage. Il faut



Dans les parages de la presqu'île de Giens, une tartane semblait chercher un refuge.

bien se rendre compte une fois pour toutes que toutes les affaires marseillaises, même quand elles sont dramatiques comportent une part de fantaisie. Tout est là-bas prétexte à mise en scène. Les luttes entre policiers et « gangsters », surtout entre douaniers et contrebandiers, ont depuis toujours lieu sous le signe de la bonne humeur et de la bonne franquette. Cela n'empêche ni les uns ni les autres de faire consciencieusement leur métier.

A la suite des sanctions votées contre l'Italie, il est interdit (il était, plutôt) d'importer ou d'exporter certains produits. On pense bien que des garçons débrouillards en ont profité pour monter un commerce lucratif. Tout le long du littoral, les calanques sont, le jour, vouées aux pêcheurs et aux amoureux. La nuit le décor change. Des hommes font, avec des fanaux, des signaux à de gros voiliers à moteurs auxiliaires, qui croisent au large. Naturellement, tous les douaniers de la côte sont en perpétuel état d'alerte. Ils voient des contrebandiers partout. C'est ainsi qu'arriva la nouvelle mésaventure de l'assassin du conseiller Prince.

Dans les parages de la Tour Fondue, près d'Hyères, une tartane semblait chercher un refuge. Le capitaine du courrier de Porquerolles en fit la remarque à son matelot, mais sans y attacher une grande importance.

Vers 11 heures, ce joli voilier, le *Saint-Louis*, peint en noir, s'amarra d'abord à une calanque, à la pointe du Bouvet, à quelques encablures de l'embarcadère de la Tour Fondue. L'équipage mit pied à terre.

Dans l'après-midi, quelques matelots du voilier s'avancèrent jusqu'à la pointe de l'embarcadère et jetèrent des sondes. Le soir venu, ils revinrent à leur bord.

Vers 22 heures, alors que tout était calme dans le petit village, deux énormes camions de 20 tonnes, de l'entreprise Rebuffel, à Marseille, passaient à vive allure à La Capte, se dirigeant vers la Tour Fondue, suivis à peu de distance de cinq voitures.

Dans le même temps, la tartane avait

quitté la pointe du Bouvet et était venue s'amarrer à même le quai de Porquerolles.

Des caisses étaient tirées des flancs du bateau et transportées à dos jusqu'aux camions qui avaient reculé jusque sur le terre plein.

Mais quelques centaines de caisses ne se déchargent pas en un clin d'œil et les dockers improvisés firent quelque bruit.

Vers minuit, attiré par ce vacarme, le garde maritime Renard, de Giens, de surveillance dans les parages, s'avança vers la tartane. A ses questions un des hommes lui répondit qu'ils déchargeaient comme il pouvait s'en rendre compte de la marchandise et qu'ils étaient en règle avec la douane. D'ailleurs, s'il le voulait bien, il n'avait qu'à monter à bord, on lui montrerait le manifeste et les papiers autorisant le débarquement.

Méfiant, le garde feignit d'être convaincu et s'en alla.

Puis il enfourcha sa moto et alla alerter le poste de douane de Capte-les-Pesquiers.

Le téléphone résonna sur la côte. La douane des salins d'Hyères, celle de Toulon, furent prévenues. A Capte un barrage fut établi pour arrêter les camions de rentrée à Marseille. En même temps le brigadier Renard et trois douaniers revenaient, mousqueton au poing, vers l'embarcadère de Porquerolles.

Surpris, les débardeurs n'opposèrent aucune résistance, et sous la menace des mousquetons, continuèrent leur travail de débarquement. A un moment donné, cependant, et sans doute pour être à l'ordre du jour, ils firent la grève sur le tas de fromage et croisèrent les bras.

Cependant, les renforts arrivaient aux douaniers. Le jour se levait. Les camions, la marchandise, composée de fromage de Parmesan et de Puntecavale, furent saisis et tous les héros de l'aventure conduits à Toulon. C'est là qu'on reconnut parmi eux Venture, Carbone et Spirito.

Ils ne décoléraient pas, criaient au scandale, à la manœuvre politique, qu'on voulait les ruiner. Ils donnaient à la vérité de leur étrange manège une explication vraisemblable. Honnêtes commerçants, ils faisaient transporter du fromage de Gènes à Barcelone. Les papiers en faisaient foi. Au large de Porquerolles, le bateau avait eu une voie d'eau et s'était réfugié à la côte. Le fret étant périssable, ils avaient pris des dispositions immédiates pour le sauver, comme le permet le règlement de mer.

Bref, on laissa tout le monde en liberté provisoire. Le surlendemain, Carbone et Spirito revenaient et, en face, rachetaient tout le fromage saisi mis en adjudication par la douane.

Et tout le monde de rire, sur la Cannebière.

Mais les malheurs de la famille Carbone n'étaient pas finis. Des bagarres politiques violentes ont éclaté à Marseille, ces jours derniers. On se matraqua ferme dans les rues. Spirito et François Carbone ont été arrêtés et inculpés de coups et blessures. Quant à Venture, on n'a pu le joindre.

Pauvre Carbone ! Maintenant que le temps de sa puissance, de son invulnérabilité est révolu, c'est lui qui est presque forcé de crier à la persécution.

Luc DORNAIN.

Prochainement, DÉTECTIVE fera à tous ses abonnés une très agréable surprise.



Souriant, Carbone se rend à la convocation du juge d'instruction toulonnais.



On avait cru trouver en Carbone « l'assassin » du malheureux conseiller Prince.

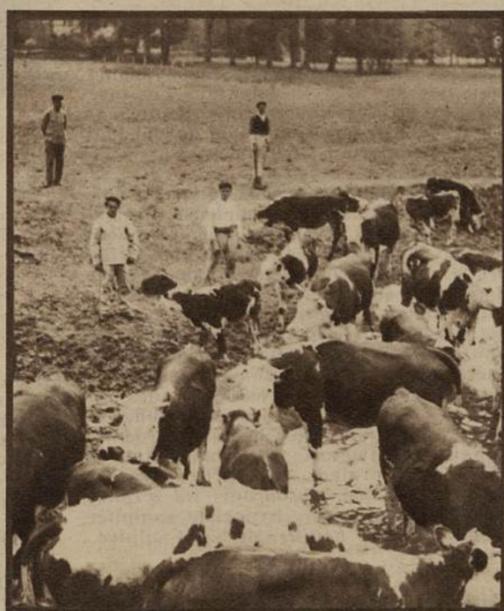
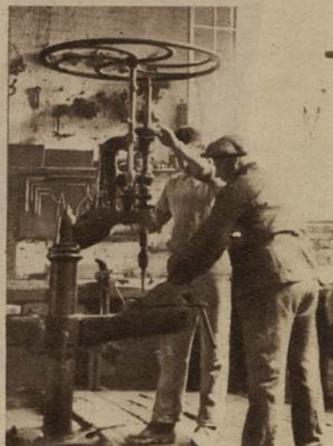


Venture, relâché par le juge Rabut, est reçu par son frère François, qui l'embrasse.



La fortune politique tourne. A la suite d'une bagarre, Carbone et Spirito sont inculpés.

S^t Maurice



A PRES Chanteloup, après Saint-Hilaire, nous vous présentons aujourd'hui la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Elle a été aménagée dans un ancien château à Lamotte-Beuvron, près d'Orléans.

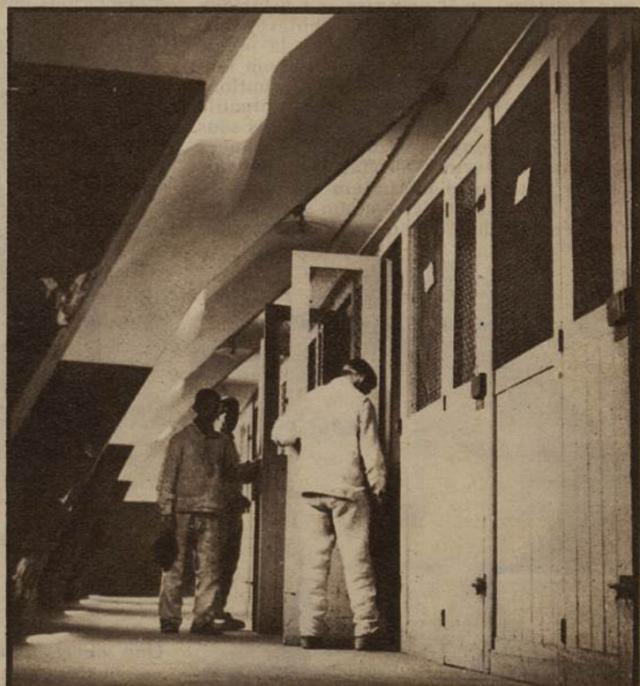
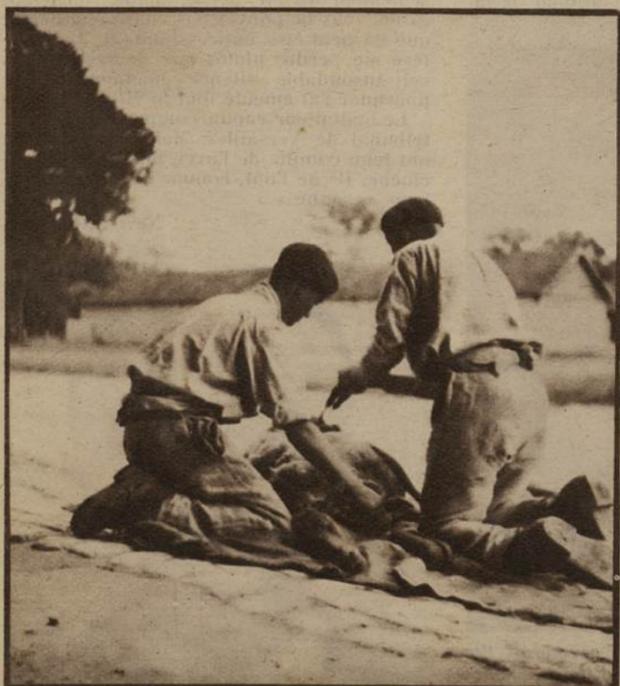
C'est l'établissement pénitentiaire le plus important de France, du moins pour l'étendue de son domaine.

Saint-Maurice possède 450 hectares de bonne terre.

On y reçoit les garçons de treize ans jusqu'à leur majorité. Leur temps y est partagé entre la classe, les loisirs, les jeux et le travail. Bien entendu, très peu de ces colons actuellement y apprennent un métier manuel. Les quatre cent cinquante hectares réclamant des bras. Aussi bien est-ce le meilleur apprentissage qu'on puisse donner à un adolescent, robuste et frustre. La presque unanimité des pupilles de Saint-Maurice travaillent à la culture et l'École, à peu près seule de son espèce d'ailleurs, vit presque complètement des produits de son domaine, des légumes, des pommes de terre, des fruits et du bétail. Les jeunes colons travaillent plus allégrement, sachant bien que c'est pour eux, et avec la satisfaction de savoir qu'ils se suffisent à eux-mêmes.

Bien entendu, comme dans les autres écoles, on s'efforce de ne pas les garder prisonniers jusqu'à vingt et un ans, mais bien de les rendre à leur famille, de les placer chez des fermiers ou de les faire s'engager si leur conduite est bonne. Bien plus, on leur donne parfois de véritables permissions de quelques jours pour aller voir les leurs.

C'est par Saint-Maurice que l'administration pénitentiaire va commencer sa série de grandes réformes. Depuis quelques jours, l'école est presque vide. La plupart des pupilles ont été envoyés ailleurs. Pendant l'été, on va faire de grands aménagements où l'hygiène physique et morale sera modernisée. Comme on le voit sur nos documents, on démolit les cellules grillagées où les adolescents étaient enfermés la nuit. En octobre, Saint-Maurice sera la première maison modèle de rééducation, commencement du programme de protection de l'enfance, qui est un des projets les plus chers au Gouvernement.



Rats d'églises



VOILÀ deux semaines de suite que la Sûreté nationale a la main heureuse. Après avoir arrêté, l'autre jour, l'aventurier international Frédéric Hahn, alias son Excellence le marquis Gigne de Champvans de Faremont, elle vient de mettre sous les verrous deux autres astucieux filous : le pillier d'églises Mathieu Lequeux et sa mère, Elisabeth Galopin, qui recélaient et revendaient le butin.

La vieille était notre voisine, dans ce quartier Saint-Sulpice où foisonnent les bric-à-brac d'antiquités et, surtout, les boutiques de « bondieuseries » et d'ornements religieux. Elle avait installé en chambre, au premier étage d'un immeuble vétuste, 13, rue de Sèvres, son dépôt de vieilleries à revendre dont la provenance relevait de la crapuleuse activité de son fils.

Mais qui eût soupçonné l'humble sexagénaire d'être la complice d'un voleur ? Vêtue de son inusable robe noire et de son grand chapeau démodé ; les mains jointes sur le ventre comme par habitude de prier ; les yeux remplis de cette innocence qui se peint dans le regard des êtres contemplatifs, elle se donnait des airs de vertu et de modestie qui l'apparentaient aux vieilles dames effacées et dignes, que l'irrévérencieux vocabulaire des libertins désigne sous le sobriquet de *grenouilles de bénitiers*...

Mme Galopin, disaient les gens du voisinage, c'est une brave femme fort respectable dont on ne peut dire que du bien. Elle vit paisiblement de son petit commerce. Elle en tire des ressources qui suffisent à ses humbles besoins de veuve solitaire. Depuis une douzaine d'années qu'elle s'est installée à Paris, venant de Belgique son pays natal, elle mène l'existence la plus édifiante, harmonieusement partagée entre le travail et la piété...

La comédie était jouée quasi génialement ! Elisabeth Galopin, veuve du médecin Lequeux, avait organisé son astucieux programme avec un rare machiavélisme. Prévoyant qu'un jour ou l'autre, la police pourrait être mise sur la piste de son louche trafic, elle avait pris ses précautions pour se mettre à l'abri de toute éventualité fâcheuse. Elle se donnait à ses clients sous son nom patronymique au lieu d'avancer son nom de veuve, de façon à pouvoir arguer, en cas d'arrestation de son fils, qu'elle n'avait rien de commun avec lui. De plus, celui-ci habitait tour à tour dans dif-

férents hôtels, pour égarer plus aisément les policiers au cas où ils auraient recherché l'adresse du dépôt clandestin des innombrables objets volés dans les églises.

Ainsi, disait la vieille, à malin, malin et demi ! Si les sbires nous « tombent » dessus, je me fais fort de me tirer d'affaire...

Elle avait compté sans le zèle averti du commissaire Pourcher et de ses collaborateurs Jouquey et Bourdelier, de la Sûreté nationale. Alertés par le ministère des Beaux-Arts qui, depuis quelque temps, voyait se multiplier les disparitions d'objets de valeur dans les églises d'Ile-de-France, les policiers entreprirent d'actives investigations.

Ils apprirent qu'un spécialiste du pillage des trésors religieux, avait été arrêté le mois dernier, à Provins, en flagrant délit de vol dans une sacristie. L'homme se nommait Lequeux. Né à Liège, en 1897, il avait encouru, depuis dix ans qu'il était en France, onze condamnations — dont une de deux ans, à Orléans — pour cambriolages dans les édifices religieux. La police belge fut invitée à fournir des renseignements sur les antécédents du malfaiteur. Ce fut ainsi que, malgré son habile système de précautions, la mère de Lequeux, Elisabeth Galopin, fut mêlée à l'affaire et qu'on découvrit chez elle le fructueux butin recélé.

Il y avait dans ce bric-à-brac tout un peuple de statues, dont la plupart à l'effigie de la vierge ; des panneaux de bois sculptés ; des tapisseries anciennes ; des ornements sacerdotaux ; des cloches destinées à annoncer le moment de l'élevation ; voire des épées richement ornées, ex-voto offerts à tel ou tel « patron » spirituel par de vieux officiers parvenus à l'âge où il faut renoncer à ce fer que leur bras ne peut plus soutenir...

Au cours de la perquisition chez la sournoise receleuse, le commissaire Pourcher découvrit également de nombreux vases, ornements des cimetières, qui tous, contenaient un mégot de cigarette. Etrange dépôt ! Il posait aux policiers une singulière énigme. Que signifiaient ces débris de « cibles » dans le fond des récipients funéraires ? Ils décelaient tout simplement un stratagème adroit. Lequeux se promenait parmi les tombes en fumant avec l'assurance la plus désinvolte. Ayant jeté son dé-

volu sur quelque vase revendable, il feignait de l'utiliser en guise de cendrier. Son geste ne dénonçait qu'une inconvenance, mais non pas une vile intention. Les rares témoins ne s'arrêtaient donc point pour épier le voleur qui, bénéficiant de leur inattention, emportait furtivement son larcin sacrilège.

Dans les églises, Lequeux agissait avec la même circonspection pernicieuse. Il jouait à merveille les *Tartufes*, feignant d'être plongé dans la méditation pour attendre le moment où, resté seul dans l'édifice, il pourrait subtiliser quelque objet de valeur. Il allait même jusqu'à jouer la comédie du pénitent, priant devant chaque station du *Chemin de croix*, pour se rapprocher, sans attirer l'attention, des sacristies, généralement solitaires, en dehors des offices, en banlieue ou en province. Celles de Beynes, d'Etampes, de Chaumontel, de Villepreux, de Pontoise, de Mantes et de l'Isle-Adam avaient été particulièrement mises à mal par le surnois *rat d'église*, fils de sa non moins hypocrite complice, la *grenouille de bénitier* de Saint-Sulpice...

☉ ☉ ☉

Deux autres malfaiteurs venus d'outre-frontières sont également tombés, ces jours derniers, entre les mains de la police.

Ce sont un Allemand et une Belge, Erick Frank et sa femme légitime, Hortense Haulot, qui, eux aussi, étaient deux *rats d'églises*.

Ils furent surpris, l'autre matin, à Orléans, par le vicaire de la paroisse Saint-Marceau, juste au moment où ils fracturaient le tronc du culte.

La double prise n'était pas des moindres. En examinant les pièces d'identité des deux complices, qui s'étaient donnés à leur hôtelier pour s'appeler Albert Demany et Marguerite Derache, on s'aperçut que ces cambrioleurs étaient d'invétérés malfaiteurs internationaux, recherchés par maintes brigades de police métropolitaines et étrangères. La femme était sous le coup d'un mandat d'expulsion, pris à la suite d'une condamnation pour vol, prononcée par le tribunal de Nancy. L'homme, Erick Frank, avait des comptes à rendre au Parquet de Lille, ainsi qu'à la police belge et à la justice allemande.

De plus, son nom figurait au Bulletin des recherches du bureau international de po-

lice criminelle de Vienne, siège de centralisation des fiches anthropométriques se rapportant aux plus fameux filous européens.

☉ ☉ ☉

A Saint-Hilarion, petit village tout proche de Rambouillet, un cambrioleur de tronc fut récemment capturé dans les conditions les plus burlesques.

Chaque semaine, le curé du pays, constatait au moment de récupérer les oboles déposées par ses paroissiens, que le contenu de la grosse tirelire placée près du bénitier, avait été dévalisé.

J'ai beau prier saint Antoine, malgré-il, impossible de retrouver le voleur. Or, voilà qu'un soir, en pleine nuit, la cloche de l'église sonna soudain à toute volée, au grand émoi du village. Le curé accourut en tête de ses ouailles.

Au pied du clocher, chacun leva le nez. On délibérait pour savoir s'il était prudent de pénétrer dans l'église où s'était probablement réfugié un fou. Mais la cloche s'arrêta de tinter. Une voix humaine succéda à l'appel du bronze.

Au secours ! Délivrez-moi. J'ai peur. Je suis prisonnier dans l'église...

Le curé s'empressa d'ouvrir la porte de l'édifice religieux et de monter aussi vite qu'il pouvait le faire à la faible clarté d'une lanterne, le rude escalier du clocher.

Là-haut, il trouva un gueux de la région, qui lui dit, en fremblant encore de la peur que lui avaient inspiré les solitaires ténèbres de l'église.

Ah ! monsieur le curé, pardonnez-moi. Je m'étais caché dans votre confessionnal pour pouvoir dévaliser le tronc à la faveur d'un moment de solitude. En attendant que les dévotes aient abandonné la place, je me suis inconsciemment laissé aller au sommeil. A mon réveil tout était noir. La porte était bouclée. Se trouver seul dans une église enténébrée où il n'y a seulement qu'une petite lampe rouge qui brûle, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que ça peut être impressionnant. J'ai préféré me perdre plutôt que de rester dans cet insupportable silence nocturne. Voilà pourquoi j'ai ameuté tout le village...

Le malfaiteur capon comparut devant le tribunal de Versailles. Mais les juges lui ont tenu compte de l'aveu publié à sons de cloche. Ils ne l'ont, comme dit l'autre, pas trop « sonné »...

Noël PRICOT.



Une vieille dame du quartier St-Sulpice, Elisabeth Galopin recélaient et revendait l'innombrable butin que son fils, Mathieu Lequeux, dérobaient dans les églises de l'Ile-de-France.



LE FAIT-DIVERS INCONNU

UN nom retenu au caprice de ma mémoire me permet de raccorder à trois mois d'intervalle deux épisodes du « fait-divers inconnu ». Voici les deux coupures d'un même quotidien régional.

« Un ignoble personnage »

Nantes.

Le sieur Pourtillon, cinquante-cinq ans, retraité, habitant Montoir, a été conduit au commissariat spécial de la gare de la Bourse à l'arrivée du train de 12 h. 40 venant de Saint-Nazaire.

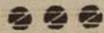
« Pourtillon s'étant trouvé dans un compartiment de deuxième classe, en compagnie d'une fillette, Olivenza Célinette, âgée de 13 ans, n'avait pas craint de se livrer sur la jeune voyageuse à de répugnantes pratiques. Peut-être l'enfant terrifiée eût-elle subi de plus graves outrages si son père, voyageur de commerce, domicilié à Nantes, ne l'avait attendue en gare de Chantenay. Alerté par la petite victime, il monta aussitôt dans le train avec elle et s'opposa à la fuite du triste individu jusqu'à Nantes-Bourse où le sympathique commissaire spécial-adjoint, M. Frégnier, fit conduire ce dernier au poste de police. »



La seconde « coupure », du 30 avril, ne forme qu'un paragraphe, entre plusieurs, sous la rubrique générale : « Parents indignes » :

« Le sieur Olivenza Charles, 29 ans, se disant placier en limonades, mais de profession peu définie, contraignait sa fille Céline, âgée de 13 ans, à se livrer à la prostitution. »

« Faisant en outre l'objet de plusieurs plaintes pour chantage et d'un mandat d'amener du Parquet de Nantes, le père indigne a été arrêté hier matin à son domicile, 49, rue des Chantiers, à Saint-Nazaire. L'enfant a été confiée à l'Assistance publique. »



Au rapprochement des deux textes, j'avais entrevu une injustice, une erreur, la pénible torture de l'innocent déshonoré. Le nom du « sieur Pourtillon » s'était imposé à mon esprit.

Quel homme était-ce? Avait-il été condamné après sa vilaine aventure? D'autres questions se heurtaient : Olivenza avait dû faire d'autres victimes, briser des bonheurs, désunir des familles? Et Célinette?... Quelle était l'énigme de son âme (fraîche ou flétrie)? de son pauvre destin précocement fané?...

Je n'oublierai pas ce pluvieux dimanche, le 10 mai dernier, dans la cité grise de Montoir-de-Bretagne, banlieue métallurgique de Saint-Nazaire. On m'avait indiqué, non sans curiosités inquiètes et réticentes, la villa des Pourtillon, Ker-Angèle. « Tout drette en suivant l'avenue... le portail bleu... » C'était, dans un verger vert, une jolie maisonnette bleue, où l'ancien officier mécanicien de la marine s'était retiré avec sa femme et sa fille Antonia.

Mlle Antonia m'apparut en robe noire à filets blancs et me répondit sèchement :

— M. Pourtillon est décédé. De ce scandale, le Tout-Montoir alimentait depuis quelques jours ses médisances... M. Pourtillon, pour avoir lu peut-être quelque vie romancée de Pétrone, s'était ouvert les veines dans sa baignoire...

Sur cette révélation, je ne pouvais arrêter mon enquête. J'apportais à Mlle Antonia et à sa mère le fait-divers en six lignes qui pouvait réhabiliter leur souvenir.

Je connus, par elles, d'autres victimes d'Olivenza et Célinette, des témoins au procès avec qui j'entrai en relations. Enfin, grâce à l'obligeance de M. le président P..., je pus voir la jeune fille elle-même et l'entendre à l'audience où le public n'était pas admis... J'ai maintenant en ma possession tous les éléments d'une affaire qui me parut, en plusieurs endroits, émouvante et instructive.

Déposition de M. Encarbel Paul, trente ans, ébéniste

— Je reconnais parfaitement cette petite... Elle avait un an de moins, mais elle n'a pas beaucoup changé.

« Elle m'avait abordé en gare de la Croix-de-Méan, devant le guichet où je prenais mon ticket, me demandant le chemin pour Nantes. Je lui indiquai la voie sur laquelle devait passer le train! Elle me répondit qu'elle voulait connaître la route pour aller à pied, car elle n'avait pas la monnaie pour payer le chemin de fer. »

« Je la dissuadai, car elle ne pouvait faire cinquante kilomètres à pied, mais elle voulait, disait-elle, rejoindre son père qui l'attendait et elle avait perdu son coupon de retour. Je lui dis que je lui avancerai le prix du billet, pensant que son père me rembourserait. Elle refusa d'abord, mais j'insistai... C'est elle qui choisit le compartiment. Elle me dit : « Nous serons mieux seuls. »

« Cette petite a pris alors une attitude telle que j'ai quitté le compartiment à Pont-Château... Quand elle m'a vu partir, elle s'est mise à crier et à pleurer pour attirer du monde... J'ai eu l'intuition que c'était une sale affaire et déjà on me regardait de travers... »



Une seule ligne parfois dans un petit journal de quartier ou de province contient toute la misère, la folie, l'amour du monde. De grands reporters vont tour à tour se pencher sur les « faits-divers inconnus ». C'est LOUIS ROUBAUD, l'un des maîtres du reportage, qui ouvre, cette semaine, cette nouvelle rubrique de « DÉTECTIVE »

« — Quelle attitude?... Voulez-vous préciser? »

« — Elle a voulu s'asseoir sur mes genoux. J'étais gêné, car elle n'était pas assez enfant... Cela m'a paru suspect. J'ai voulu la questionner sur son père, elle m'a dit qu'il la martyrisait et elle m'a montré des bleus, des piqûres qu'il lui faisait. J'ai vu le moment où elle se déshabillait. Alors je lui ai dit : « Tu es une petite garce... mais je ne marche pas. » Si j'étais resté jusqu'à Nantes, elle m'aurait fait le même coup qu'aux autres. »

Déposition de M. Rafiau Valentin, quarante-cinq ans, rentier

— C'est un guet-apens... A cause de cette gamine, je peux dire que ma vie est finie!... Je sors de prison, je vais vendre mon terrain et ma maison de Monluc... Je ne prétendrai pas que je ne suis pas coupable, puisque j'ai tout avoué... Mais je n'aurais jamais pensé que j'en arriverais là!... C'est un guet-apens...

D'autres témoins, précédemment acquittés ou condamnés par les chambres correctionnelles de la Loire-Inférieure, répétaient, avec quelques variantes, l'affaire Pourtillon. Célinette entra dans un compartiment occupé par un homme seul, à qui elle offrait des bonbons. Elle s'étendait sur la banquette, engageait la conversation, provoquait son compagnon par des attitudes, des regards, des paroles, des gestes. Le voyageur, parfois, subissait l'attrait acidulé, l'âcre suggestion de ce corps mince, de ses yeux fiévreux.

Olivenza, un grand garçon pâle, surveillait brusquement, généralement à Chantenay, la dernière gare avant Nantes.

— Je te cherche partout... Je t'attendais

sur le quai... Mais que se passe-t-il?... C'est dégoûtant!...

La fillette pleurait soudain. Le désordre vestimentaire et l'ahurissement du voyageur le dénonçait. De Chantenay à Nantes-Bourse, on avait dix minutes pour étouffer le scandale.

Charles Olivenza, soi-disant voyageur de commerce, avait des relations à bord des paquebots et cargos. Il exerçait avec prudence et profit la profession de contrebandier et vivait en compagnie d'une créature difforme à la tignasse oxygénée et plus âgée que lui, connue sous le nom de Marie Cristal, contre laquelle aucune inculpation n'a pu être retenue.

La mère de Célinette était morte en couches. Devant le tribunal, la fillette était vêtue d'une robe en laine noire, raide et rugueuse, uniforme du monastère de la Solitude du Bon-Pasteur. Ses grands yeux d'eau profonde donnaient à son visage rachitique une expression inquiétante et trouble. Je la vois, je l'entends, comédienne ou sincère, les bras tendus vers ce grand garçon équivoque, impassible au box des accusés, entre les gendarmes.

— Papa! Papa! Rendez-moi mon papa!...

Elle eût ému les juges malgré tous ses mensonges dévoilés et tous les cyniques détails qu'elle fournit sans pudeur lorsque, le huis-clos ayant été requis, elle put s'exprimer librement. Mais notre pitié fut mieux et plus équitablement sollicitée par deux femmes en deuil, Mme et Mlle Pourtillon.

Je les revis à Montoir-de-Bretagne, dans la tranquille villa qu'elles n'avaient pas eu le courage d'abandonner. C'est d'elles que je tiens le récit du drame absurde où je devine d'autres responsables que cette enfant vicieuse et ce triste voyou.



Le voyageur, parfois, subissait l'attrait acidulé de ce corps mince

M. Pourtillon, ancien chef-mécanicien à la *Transat*, ne « portait pas », comme on dit, ses cinquante-cinq ans.

Par sa petite retraite et quelques biens de sa femme, il vivait autour de ses rosiers, de ses plans de salade et d'artichaux dans son jardin. La maison était meublée de souvenirs des grands voyages dont les pièces les plus curieuses alimentaient la conversation des voisins et amis en visite. Mlle Antonia, décidée à ne pas coiffer Sainte-Catherine — il était temps — s'était accordée (ayant juré ses grands dieux qu'elle n'épouserait jamais un marin!) avec le second capitaine du *Pérou*, qui assurait le service entre Saint-Nazaire et Colon.

On célébrerait les fiançailles au prochain voyage et l'on demanderait ensuite un congé de mariage.



Ce jour-là, en vue du prochain mariage d'Antonia, il avait emporté un projet de contrat à soumettre au notaire.

M. Pourtillon était monté dans un compartiment de fumeurs de deuxième classe, afin de lire tranquillement ses journaux, lorsqu'à Saint-Nazaire, la petite voyageuse entra.

Il accepta l'intruse en souriant et l'aida même à franchir le marche-pied.

La scène était réglée telle que les témoins du procès l'ont relatée depuis : les bonbons, les câlineries, les plaintes contre les mauvais traitements paternels.

Le trouble honteux de ce brave homme... sa courte folie... Quel mystère!...

Lorsque le voyou surgit dans le compartiment, en gare de Chantenay et pendant le court trajet de Chantenay à la Bourse, Pourtillon n'eut pas la lucidité d'accepter le chantage, de vider son portefeuille... Il crut, dans sa colère, conduire lui-même Olivenza au commissariat et non pas être conduit par lui!

Il comprit trop tard la faute irréparable : des témoignages matériels l'accablaient; des agents l'arrachèrent à la foule hurlante. L'horrible journée!... l'atroce nuit dans une cellule du poste de police!

Il suppliait : — Inutile de vérifier mon identité!... Voici mes papiers. Surtout, ne prévenez pas ma femme, ma fille!

Mais implacablement la machine policière et judiciaire tournait, brochant stupidement dans ses engrenages toute une vie honnête, tout le bonheur d'une famille, déshonorant, détruisant femme, fille, fiancé, amis...

Pour une minute d'égarement, cinquante années de droiture étaient sacrifiées.

Le martyre de M. Pourtillon, mécanicien retraité

Remis en liberté en attendant son procès, le malheureux avait consenti, au bout d'une semaine, à quitter sa chambre d'hôtel pour rentrer, la nuit, dans sa maison de Montoir. Les deux êtres qui l'adoraient lui avaient tout pardonné, malgré la rupture inévitable du mariage d'Antonia.

On vécut encore une semaine, volets clos, sans recevoir personne. Certains fournisseurs refusaient d'apporter les vivres...

Un matin, le facteur, un mauvais sourire aux lèvres, tendit par la persienne entrouverte la convocation du procureur.

M. Pourtillon avait passé la matinée dans son cabinet de travail du premier étage, plongé dans la lecture de l'Encyclopédie Larousse. A midi il ouvrit la fenêtre, lança un tome du Larousse dans le jardin et hurla aux quatre vents :

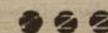
— Je suis un cochon!... Venez voir le cochon!...

On put le calmer... Après deux jours de fièvre, il parut rétabli, résigné, vieilli...

Le médecin avait ordonné des bains chauds et prolongés. Il en avait pris plusieurs. La veille du jour où il devait se rendre au procès, Antonia vint frapper à la porte du cabinet de toilette.

— C'est suffisant, il ne faut pas dépasser vingt minutes, habille-toi!

N'obtenant pas de réponse, elle poussa la porte, retenue par une simple targette, qui céda. Elle vit la baignoire débordante d'eau rouge, le corps submergé. En criant au secours, elle eut la force de maintenir la tête de son père qui, de ses yeux grands ouverts, la regardait. Ses mains crispées ne pouvaient plus la lâcher lorsque les voisins arrivèrent...



Olivenza a récolté trois ans de prison et cinq ans d'interdiction. Célinette est confiée au monastère de la Solitude du Bon-Pasteur. La justice des hommes est satisfaite.

Mais les autres coupables? L'Hydre du public aux cent têtes, aux cent bouches médisantes? Mais les automates de la magistrature, de la police, de la presse?... La Justice de Dieu?...

Louis ROUBAUD.



Qu'est-ce que l'affaire Lartigue ? Un crime crapuleux. Deux vieillards sont assassinés et volés. Un homme est soupçonné, arrêté, jugé, condamné, envoyé au bagne pour quinze ans.

C'est tout.

C'est tout et cela suffit pour que, depuis sept ans, il y ait un mystère Lartigue dans tout le Béarn, une affaire Lartigue partout en France. Depuis sept ans, deux thèses s'affrontent. Deux clans ne cessent de proclamer, avec la même honnêteté, la même foi, l'un l'innocence absolue du condamné, l'autre, son indéniable culpabilité.

Acharnés à sauver celui qu'ils appellent un innocent, les avocats et les amis de Lartigue réclament la révision de son procès, et sa grâce. La Ligue des Droits de l'Homme s'est emparée de l'affaire. Des tracts, des brochures, des conférences, exposent un peu partout ses arguments.

Que valent ces arguments ? Pour le savoir, *Détective* a chargé Henry Mercadier, qui connaît admirablement la région et qui n'a jamais cessé de s'intéresser à cette

Ici reposent les époux Domercq, assassinés à Bellocq, entre Orthez et Puyoo.

mestique, Saint-Guily dit « La Suite », fait des révélations extrêmement graves.

Il déclare que Lartigue a tué les époux Domercq, que lui, Saint-Guily, a été le témoin du crime, impuissant et terrifié.

Saint-Guily est un simple d'esprit. Mais son récit concorde, par les lignes générales, avec les constatations judiciaires, sur plusieurs points :

- 1° L'heure de la mort des époux Domercq, peu après le repas du soir ;
- 2° L'heure où Lartigue a quitté sa maison, vers 18 heures ;
- 3° Les coups de revolver, qu'un autre témoin a entendus ;
- 4° La position des cadavres.

Les déclarations de Saint-Guily, contrô-

L'AFFAIRE

Le samedi 11 février 1928, vers neuf heures, le Parquet de Pau est alerté par la gendarmerie de Puyoo.

Deux vieillards de 76 et 72 ans, Joseph et Marie Domercq, ont été assassinés, à Bellocq, entre Orthez et Puyoo.

Le procureur de la République, le juge d'instruction, le médecin légiste arrivent sur les lieux.

La maison « Isaac » domine le village, dans un quartier isolé.

Au rez-de-chaussée, dans la cuisine, près du buffet, Joseph Domercq est couché dans une mare de sang. Le bras droit relevé, le gauche replié, dans un geste instinctif de défense. La main droite est percée d'une balle. Sur la tempe droite, deux trous, noir-cis par la déflagration de la poudre.

Près de lui, entre la table et la cheminée, le cadavre de Marie Domercq. Une horrible blessure à la joue gauche.

Dans l'embrasure de la fenêtre, un trou provoqué par un projectile. Par terre, une douille de cartouche de pistolet automatique.

Sur cette douille, une inscription : R. E. M.-U. M. C. 7.65.

Sur la table de la cuisine, une lampe à pétrole renversée. Le manchon brisé.

Dans le foyer de la cheminée, au milieu des cendres chaudes, une boîte rectangulaire en fer, une lampe « pigeon », un ouvrage en laine tricotée, percé d'aiguilles, la clef de la porte principale de la maison, une masse de papiers calcinés.

Dans la petite salle à manger, sur une table ronde, une bouteille de Byrrh, trois verres presque vides.

Au premier étage, un invraisemblable désordre. Les meubles bouleversés, le linge épars. La vaste armoire de la chambre principale a été fouillée, de fond en comble.

A gauche de cette armoire, un petit placard contenait l'argent et les titres.

Une partie de son contenu est sous les cendres de la cheminée, dans la cuisine.

Le reste a disparu.

Aucune trace d'effraction aux meubles, ou à la porte extérieure.

On en conclut que le crime a été commis par un voisin, qui devait bien connaître les habitudes des vieillards.

Le médecin-légiste Darget, procède immédiatement à l'autopsie, dans la grange.

Il constate que la mort de Joseph Domercq n'est pas due seulement aux coups de pistolet. Le cadavre porte, dans le dos, dix plaies, profondes de six à sept centimètres, larges de trois, faites par un « instrument pointu et tranchant ». L'une de ces blessures a pénétré jusqu'au cœur.

Marie Domercq a reçu sept coups du même « instrument ». Aucune balle de revolver. Une abondante hémorragie dans la plèvre. La mort.

L'estomac des deux vieillards contient encore les aliments du repas du soir.

Donc, le crime fut commis peu après ce repas. Dans la soirée du 10, vers dix-neuf heures.

Pas de Byrrh dans l'estomac. La bouteille, les trois verres dans la salle à manger : mise en scène...

Le mobile du crime : le vol.

Les Domercq possédaient, chez eux, plus de 12.000 francs. A la banque, un dépôt de titres de rente : 220.000 francs. Ce dépôt bancaire devait être ignoré de ceux qui les savaient riches.

Joseph et Marie Domercq vivaient seuls dans leur maison.

Leur fils, marié, habite Baigts.

Leur domestique, Sahry, loge à 200 mètres de la ferme.

Le vendredi 10 février, il quitte la maison

« Isaac » vers 17 h. 30, gagne Bellocq et revient chez lui vers 19 heures. Un emploi du temps, contrôlé minutieusement. Aucun doute contre lui.

Le samedi 11, vers six heures, il revient chez ses patrons, constate que la porte de l'étable est ouverte, entre dans la maison.

Il heurte le corps de Joseph Domercq, dans la cuisine.

Sahry quitte la ferme en courant, appelle le premier voisin, dont la maison est contiguë : Lartigue.

On trouve un coupable

Après les premières constatations, l'enquête est confiée à la police mobile de Bordeaux. Il faut contrôler minutieusement l'emploi du temps des voisins, dans la soirée du crime.

Les enquêteurs apprennent que Lartigue a dissimulé une absence, vers 19 heures, le soir du crime, hors de chez lui.

Un témoin, Périat, dit « Jeune homme », révèle que le même jour, à la même heure, il a rencontré Lartigue sur le chemin qui mène à son domicile, qu'ils sont revenus chez Lartigue et que la mère de Lartigue lui a offert une assiette de soupe.

Des contradictions importantes sont relevées dans les déclarations de Lartigue. On doute de sa sincérité. On décide une perquisition.

Le 14 février, on trouve, chez lui, un poignard, un pistolet automatique, calibre 7.65 et trois cartouches de pistolet du même calibre. Deux portent la marque S. F. M. La troisième est marquée R. E. M. U. M. C. 7.65.

Ce sont les mêmes initiales que celles des douilles trouvées dans la cuisine. Ces cartouches sont rares et ne sont pas vendues chez les armuriers.

On trouve aussi cinq paires de gants, chez ce paysan. Lartigue a pu dissimuler ainsi ses empreintes digitales. Il n'ignorait pas ce truc de malfaiteur, puisque, quelques jours auparavant, il a dit à Périat : « Ceux qui sont malins se servent de gants ».

On savait, d'autre part, que Lartigue possédait chez lui un véritable arsenal, notamment deux poignards et deux pistolets automatiques.

Or, la perquisition ne découvre qu'un seul pistolet et un seul poignard.

Il manque les deux armes du crime.

Le pistolet saisi est examiné par un expert. Cette arme est depuis longtemps inutilisée. C'est donc le second pistolet, qui a pu être employé.

Lartigue déclare qu'il l'a donné à son frère, le capitaine Lartigue, en garnison à Casablanca.

Interrogé en France, le capitaine Lartigue fournit des explications contradictoires. Il affirme que ce pistolet lui a été volé à Casablanca et qu'il ne peut pas le montrer à la police.

Lartigue a déclaré, le jour de l'enterrement des victimes, le 13 février, que les vieux Domercq étaient très méfiants, qu'il s'est présenté, le jeudi soir 9 février, pour régler une note d'engrais qu'il leur devait et qu'ils n'avaient pas ouvert la porte. Mais il ajouta qu'il avait payé cette petite dette le lendemain, vendredi, jour du crime.

Or, ces propos contredisaient ses propres déclarations, puisqu'il avait affirmé, d'autre part, qu'il n'avait pas payé...

On établit ensuite qu'il s'était renseigné auprès de Sahry, pour savoir si le fils Domercq, venu à Bellocq, était reparti pour Baigts.

Les charges, qui pèsent sur Lartigue, sont accablantes.

Le 18 février 1928, il est arrêté et placé sous mandat de dépôt.

Quelques jours après, le 1^{er} mars, son do-



Le crime remonte à 1928. Marie et Joseph Domercq...

lées, « prennent bien un puissant caractère de vérité ».

Le prétexte, invoqué par Lartigue, pour se faire ouvrir la porte d'un voisin méfiant, à une heure insolite. Le court dialogue de Joseph Domercq et de Lartigue, cité par Saint-Guily, correspondant à l'état de leurs rapports. Le cri de Domercq frappé à mort. Lartigue montant au premier étage, revenant dans la cuisine, où il examine, à la lueur de la lampe pigeon et brûle, dans le foyer, les papiers volés. Tout cela démontre, de façon certaine, la présence de Saint-Guily sur le lieu du crime. Un Saint-Guily, dont Lartigue n'a pas cru avoir à redouter le témoignage.

Saint-Guily refusant de se rendre auprès des cadavres « parce qu'il en a trop vu », dit-il aux magistrats. Saint-Guily donnant ensuite congé à son maître. Cela indique le rôle passif qu'il a joué et s'inscrit comme une conséquence logique.

De plus, l'attitude de Saint-Guily ne varie pas, au cours de l'information, malgré la détention dont il a été l'objet, afin de permettre un examen mental très précis.

Le docteur Girma, qui pratiqua cet examen, conclut dans son rapport : « Sa faiblesse d'esprit ne lui permettrait guère de concevoir et de décrire les circonstances capitales d'un assassinat, s'il n'y a pas assisté. »

Lartigue nie tous les faits. Il reconnaît cependant que les charges, qui pèsent sur lui, sont accablantes.

Sa situation de fortune paraît aisée. Le mobile du crime doit donc être son extrême cupidité.

Il sait que les époux Domercq sont riches et il espère trouver, chez eux, des titres et des valeurs qui représentent un capital important.

Il n'a jamais été condamné. On le dit faux et sournois.

Il est l'objet d'informations judiciaires, pour tentatives de vol, vol de vin et vol d'osier. Ces informations ne sont pas closes...

Tels sont, dans leur sécheresse, les principaux détails de l'acte d'accusation, qui

affaire, de recommencer complètement l'enquête. Notre collaborateur a parcouru tout le Béarn, a vu des témoins nouveaux, a réuni tous les avis, toutes les déclarations contradictoires. C'est son enquête impartiale, absolument objective que nous allons publier ici, en trois articles. Même si Mercadier a une opinion, il ne l'a pas laissé transparaître. C'est vraiment seulement un dossier et un dossier complet, précis, dépouillé, c'est en même temps la plus belle, la plus dramatique, la plus émouvante des histoires.

Après l'avoir lue, nos lecteurs se feront une opinion. Ils décideront en leur conscience s'ils croient Lartigue innocent.

Cette opinion, ce jugement, nous leur demanderons de nous le faire connaître.

Depuis sept ans, la justice refuse la grâce de Lartigue et la révision de son procès. N'hésitez pas à nous écrire brièvement, si oui ou non, vous le croyez coupable. Nous pourrions ainsi constituer un dossier et en le présentant au Garde des Sceaux, hâter la conclusion de ce qui est peut-être une affreuse erreur judiciaire.

Onésime Lartigue vivait au quartier Lannemouche, près d'un plateau couvert de vignes.

servit à juger Lartigue, au cours de quatre audiences, devant les Assises des Basses-Pyrénées.

C'est, cependant, sur un exposé aussi net, aussi aride, que l'on accumulera, désormais, les contradictions et les arguties, dans tous les sens, pour et contre le prévenu.

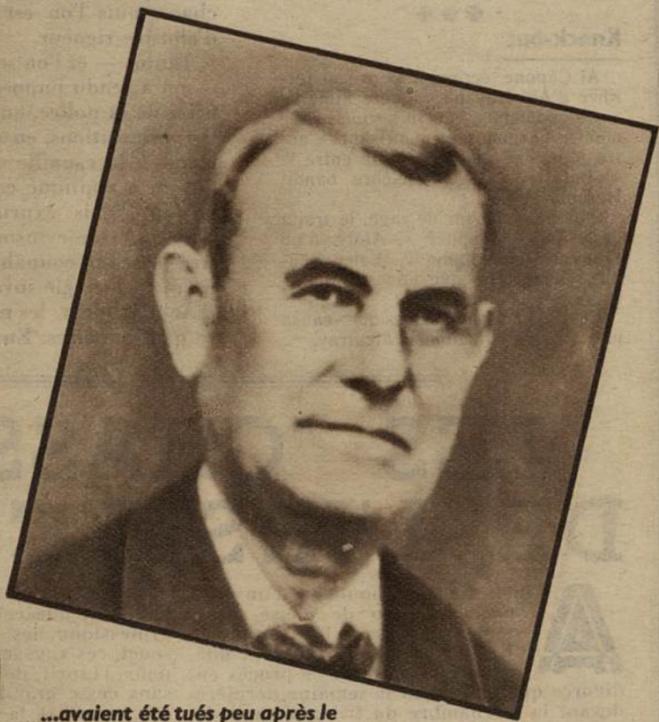
Qui est-il, ce prévenu, cet accusé, ce coupable ?

D'où vient-il ? Qu'en disent ceux qui l'ont connu ?

J'ai interrogé les uns et les autres, ses amis et ceux qui le croient justement puni.

Le résultat de ces conversations est, comme toute chose, en cette énigmatique aventure, contradictoire.

Plaçons le double portrait dans son cadre.



...avaient été tués peu après le repas du soir, vers 19 heures.

Bellocq est un grand village béarnais de plus de 800 habitants, qui appartient au canton de Salies-de-Béarn, dans l'arrondissement d'Orthez. Un village comme tant d'autres au pays d'Henri IV, accueillant, souriant, mais prudent et réservé.

On y boit un petit vin blanc sec et léger, dont les vignes s'étagent à flanc de coteaux, sans céder la place aux plants déshérités de cet affreux « noa », importé d'Amérique, qui constitue l'« abondance » béarnaise.

La grande rue du village, droite, étroite et silencieuse, aligne ses maisons aux fenêtres toujours closes, qui gardent, au milieu d'elles, le temple et son petit cimetière aux herbes folles.

Un peu en retrait du village, la vieille église et son cimetière plus vaste, les ruines émouvantes du château de Jeanne d'Albret, dont les murs énormes ont subi tant d'assauts furieux, près du « Pont des Amours », sur le Gave.

On grimpe vers la colline proche, au quartier Lannemouche. Un quartier de six maisons, sur le plateau, près des vignes.

La première maison, au bord de la route, à l'angle du chemin qui mène chez Périat, « le Jeune homme », c'est « Isaac », la ferme de Joseph et de Marie Domercq. Une ferme profonde et large. Une cour bordée d'un petit mur. Sous le porche, la grande et lourde porte de bois. Puis, un petit jardin.

Contre le mur d'« Isaac », voici la maison de Lartigue, « l'Agelouse », deux fois plus vaste que celle des Domercq. Une longue et haute façade aux fenêtres nombreuses. Un aspect sobre et cossu tout ensemble, compromis de paysan et de bourgeois.

Deux hommes

C'est ici que vit Onésime Lartigue. Il est, en 1928, âgé de 32 ans. Marié, depuis le mois de février 1923, avec Eugénie Camblats, de Viellenave, il a deux enfants, de 4 et 5 ans.

Sa vieille mère, veuve, âgée de 65 ans, habite avec eux.

Le ménage est heureux et, dit-on, très uni. Propriétaire de l'héritage paternel, avec son frère aîné, capitaine d'infanterie colo-



LARTIGUE

niale et sa sœur, mariée à un dessinateur de Bordeaux, il bénéficie de tous les revenus de cette propriété indivise, qu'il entretient et exploite, s'étant chargé d'assurer l'existence de leur mère.

Onésime Lartigue est un garçon mince et robuste, de taille très moyenne. Son visage est dur, fermé, antipathique, disent certains, peut-être sournois, sans doute sarcastique.

Ses amis l'exaltent :

— Un brave garçon, honnête, intelligent, sobre, bon père, bon époux, travailleur, habile en affaires, peu loquace, indépendant. Militant de la Ligue des Droits de l'Homme et du parti socialiste S. F. I. O., il obtint 116 voix sur 280 votants, aux élections municipales de 1925. Ce chiffre dit bien sa popularité. D'ailleurs, il vivait en excellents termes avec les Domercq. Au point qu'il donna l'hospitalité, à la famille Domercq, le jour de l'autopsie, qu'il offrit le repas et porta le cercueil à l'enterrement.

Somme toute, un brave homme.

Mais, attendez ! Voici l'appréciation de ceux qui croient Lartigue coupable :

— Un homme « trop » intelligent, sournois, fourbe, dangereux, froid, dur aux autres plus qu'à lui-même, déplorable en affaires, antipathique à tous ses concitoyens, plus occupé de politique que d'agriculture, capable d'un mauvais coup. Ses 116 voix aux élections ? Quelle plaisanterie !... Il n'a pas été élu, c'est un fait. Quand un pays compte seulement 280 électeurs, qui se connaissent tous parfaitement, vivent « les uns sur les autres » et qu'un candidat groupe 116 voix, c'est une preuve de son impopularité. Il n'avait pas de relations avec ses voisins, sauf de « raccroc ». Il devait des sous aux Domercq, qui avaient peur de lui.

La défense de Lartigue

— Lartigue — disent ses défenseurs, et M^e Cadier, son avocat, l'a écrit — avait, le vendredi 10 février 1928, travaillé dans les champs, toute la journée. Mais la pluie menaçant, il était rentré chez lui, un peu avant le crépuscule, vers cinq heures.

En route, il rencontre Jules Péhau, son voisin, son ami, qui l'accompagne jusqu'à sa porte. En passant devant la maison Domercq, les deux amis saluent le père Domercq, qui « prend le frais » dans la cour de sa ferme.

La mère de Lartigue est seule à la maison. Le domestique, le fameux Saint-Guily, rentrera, quelques instants après, avec le bétail. La femme de Lartigue est, depuis trois semaines, chez sa mère, à Viellenave, près de Navarrenx, à trente kilomètres de Bellocq, où elle séjourne fréquemment, pendant plusieurs semaines, avec ses enfants, tous les trois mois environ. Lartigue doit aller la chercher en voiture, le lendemain. Il partira de très bon matin : trente kilomètres séparent Viellenave de Bellocq et les routes sont dures.

Chez lui, Lartigue rentre à l'écurie la jument, qu'il a ramenée du pré au licol. Comme chaque soir, il soigne le bétail, traite les vaches, trie les pommes de terre pour préparer la « soupe aux cochons ».

Sa mère lui rappelle qu'il doit prévenir leur voisin, Périat, dit « Jeune homme ». Pendant la journée d'absence, Périat le remplacera aux champs et à la ferme. Il ne faut pas compter sur Saint-Guily, qui ne peut assumer aucune initiative et n'est bon qu'aux travaux les plus faciles. Un pecq...

L'heure du « souper » approche. Lartigue quitte la ferme. Il est environ 19 heures, l'heure approximative du crime. D'après les conclusions du médecin-légiste.

Une nuit noire.

En chemin, Lartigue rencontre Périat, le « Jeune homme », célibataire, sans famille, qui vit seul et qui, comme d'habitude, va « veiller » chez des voisins.

C'est lui que cherche Lartigue. Ils reviennent ensemble à la ferme. Pour le retour comme pour l'aller, Lartigue raccourcit la route, en passant par le jardin de sa maison, qui jouxte celui des Domercq et par la petite porte qui donne sur un petit chemin, derrière les deux fermes.

Périat entre avec Lartigue. Durant toute la soirée, il ne remarque rien d'anormal. L'absence de Lartigue a duré moins d'un quart d'heure, hors de chez lui.

Dans la remise, ouverte sur le jardin, Saint-Guily égrène placidement le maïs de la dernière récolte.

Lartigue le hèle et les trois hommes entrent ensemble dans la cuisine où la mère leur sert la soupe. Périat, en acceptant une assiette, à sa place habituelle, au coin du feu. Il est entendu, sans difficultés, qu'il remplacera Lartigue le lendemain. Ce n'est pas la première fois... Et la soirée s'achève, paisiblement, pour lui, tandis qu'il surveille le chaudron de pommes de terre qui cuit sur le feu.

Son repas achevé, Lartigue s'absente un moment, moins de dix minutes. Il donne à manger, à sa jument, le maïs que Saint-Guily vient d'égrèner et il prépare la voiture, pour le voyage du lendemain.

Il revient dans la cuisine, lit son journal jusqu'à huit heures trente environ, puis va se coucher. Saint-Guily monte avec lui, qu'il éclaire dans l'escalier.

Périat et la mère Lartigue prolongent la veillée, jusqu'à dix heures. Puis, le « jeune homme » rentre chez lui et Mme Lartigue va se coucher à son tour.

Lartigue dort déjà depuis une heure. Le lendemain, Lartigue se lève à cinq heures, avant le jour.

Vers six heures, il finit d'atteler sa voiture, aidé par Saint-Guily. Soudain, Sahry, le domestique des Domercq, apparaît, affolé, qui crie :

— Viens tout de suite ! Mon patron est mort !

Lartigue se précipite, précédé de Sahry. Sa mère va prévenir Laborde, l'autre voisin.

Dans la cuisine d'« Isaac », il y a deux cadavres.

— Va chercher les autres voisins ! Je reste ici devant la porte.

Laborde arrive. Il n'ose pas entrer dans la maison.

Le maire, le chef de la brigade de gendarmerie de Puyoo, alertés, arrivent peu après.

Lartigue renonce à son voyage à Viellenave. Un de ses cousins ira, le lendemain, chercher sa femme et ses enfants à Viellenave.

Lartigue estime qu'il lui faut, par devoir, demeurer à la disposition du fils Domercq, pour l'aider à recevoir sa parenté et pour aider les autorités dans leurs opérations de justice.

Il met une de ses tables à la disposition du médecin légiste pour l'autopsie. Le samedi et le dimanche, il porte, à la maison mortuaire, pour la famille des victimes, les repas que sa mère prépare chez elle. Il veille les cadavres pendant deux nuits. Il aide à porter leurs cercueils, au cours des obsèques. Tout cela est fait simplement, sans affectation, sans pose, par un homme droit, honnête, insoupçonnable, bon père, bon époux et bon citoyen.

Le 18 février 1928, sept jours après la découverte du crime, Onésime Lartigue est arrêté.

(A suivre.)

Henry MERCADIER.

La Grève n'a pas eu lieu

parmi la clientèle des Etablissements
PARIS-AMEUBLEMENT
car les prix avaient été bien étudiés
pour répondre à tous les désirs

la Preuve :

CETTE CHAMBRE

en ronce de noyer vernie au tampon, armoire
bombée, trois portes ouvrantes, grande
glace Saint-Gobain, lit cintré corbeille en
140 de largeur et jolie table de chevet liseuse
très moderne.

EST VENDUE COMPLÈTE

1180 frs



Gratuitement

et sans engagement pour
vous, vous rece-
vrez le dernier
catalogue-album
en retournant le
BON ci-contre.

BON
N° 28

Pub. OPTA

Grandes facilités de paiement. Livraison gra-
tuite dans toute la France. Voyage remboursé.
Tous bons du Trésor et de crédit acceptés.
Garantie sur bulletin et superbe cadeau.

E^{ts} PARIS-AMEUBLEMENT

52, Av. d'Orléans, PARIS (14^e) Métro Mouton-Duvernet

VIENT DE PARAITRE

LA VIE SEXUELLE

Précis d'initiation

« Pour la vérité, contre
l'ignorance, pour la santé
et le bonheur intime des
individus. »

Envoi à domicile en paquet clos
contre remboursement... 12 Frs

LIBRAIRIE CRITIQUE
25, Rue de Vanves - PARIS-14^e

ACCORDÉONS — Instruments de musique !



Vente directe
du fabricant
aux particuliers
— franco de douane —

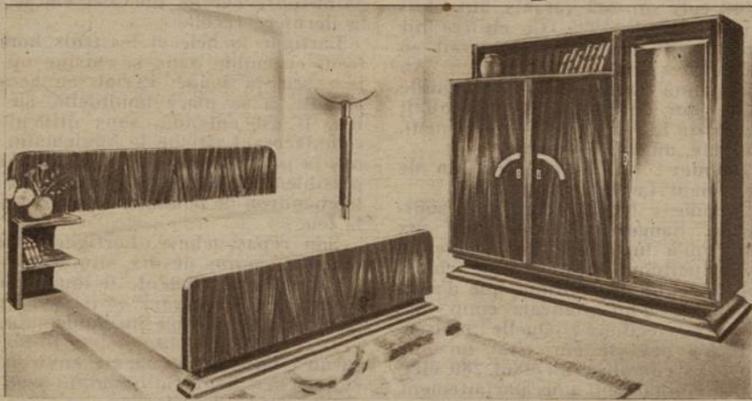
Plus de
1 million de clients.

Demandez de suite notre
catalogue français gratuit.

MEINEL & HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)
Affranchir lettres 1.50, cartes-post. 0.90

250 fr. le mille adress. à copier main et gros gains
à corr. Rens. gratis. Ecrire Etablissements
SPIREX, B. P., 462, rue du Louvre, Paris (1^{er}).

PLUS QUE JAMAIS... votre visite s'impose!



N° 418 du catalogue - PALISSANDRE VERNI DES INDES, chambre à coucher
moderne "Hors classe" : Armoire 3 portes, 1 niche, séparation intérieure : 1 côté
tablettes, 1 côté penderie, grande glace, larg. 1^m55, poignées et entrées nickel et or; Lit de milieu avec 1 table
de nuit attenante, larg. 1^m60. Complète, sacrifiée à **2.350** fr.

Reprise en compte de vos meubles au plus haut cours.

GALERIES BARBÈS

Société Anonyme au capital de 10.010.000 francs entièrement versés. Maison fondée en 1895

55, Boul. Barbès - PARIS (18^e)

(Ne pas confondre ! La seule entrée de nos magasins est au N° 55)

Succursales : ALGER 26, Rue Michelet ■ BORDEAUX 90-92-94, Cours d'Alsace-Lorraine
LE HAVRE 19, Rue du Chillon ■ LILLE 114, Rue Nationale ■ MARSEILLE 11 et 20, Rue
Montgrand ■ NANCY 42, Rue des Dominicains ■ NANTES 27, Rue du Calvaire
ST-NAZAIRE 2, Rue Villés-Martin ■ TOULOUSE 63, Boulevard Carnot

Magasins ouverts toute la
journée, y compris samedi
Fermés le dimanche

DEMANDEZ NOTRE
CATALOGUE-ALBUM

BON à découper et à faire parvenir
aux GALERIES BARBÈS pour
recevoir gratuitement : 1° l'Album
général d'Ameublement et photo du modèle
ci-dessus. 2° l'Album de literie, tapisserie, studios.
Rayer la mention inutile. **276**

EXIGEZ L'ENCAUSTIQUE BARBÈS "BRILLANT EXPRESS"

CHEZ TOUTS LES BONS. DROGUISTES ET MARCHANDS DE COULEURS

Vente en gros : S^{te} des Et^s BOUQUAIN - 172, B^e de Créteil - S^{te} Maur-des-Fossés

ÉCOLE INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
34, rue La-Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI
EN 3 JOURS s'il y consent. On peut
aussi le guérir à son insu. Une fois
guéri, c'est pour la vie. Le moyen est
doux, agréable et tout à fait inoffensif.
Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il
le soit depuis peu ou depuis fort long-
temps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement
qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical
et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'at-
testations. Brochures et renseignements sont envoyés
gratuits et francs. Ecrivez confidentiellement à :
Bomides WOODS, Ltd., 10, Archer Str. (219 FA), Londres W1

ALÉU X

Dont acte

Nous recevons de M. Pierre Bro-
chot, tenancier à Toulouse, la let-
tre suivante : « Dans le n° 398 du
11 juin 1936 et dans l'article com-
mençant par ces mots : « Vous arrivez
bien... », on lit dans la 1^{re} colonne de
la page 2 aux lignes 45, 57 et 70,
« le patron du 59 ». Or je déclare
que les incidents relatés ne se sont
pas du tout passés dans ma maison.
De plus nous n'avons aucun lien de
parenté avec Gouazez comme il est
indiqué aux lignes 70, 71 et 72. »

Les guérisseurs

La semaine dernière, ce fut, au
Palais, la semaine des guérisseurs.
Un chauffeur de taxi, « Monsieur
Pierre », guérissait avec des pou-
dres qui répondent à tous les maux.
Le Syndicat des médecins de la
Seine le faisait poursuivre pour
exercice illégal de la médecine.

Un « chiropracteur », Gaston
Gross, réajustait les vertèbres... Ega-
lement assigné.

A l'audience, 50 malades guéris
formaient un impressionnant cor-
tège.

Knock-out

Al Capone, écroué à la prison for-
tifiée d'Alcatraz n'est guère aimé de
ses codétenus, envers lesquels il se
montre hargneux et méprisant. L'au-
tre jour, une querelle éclata entre le
« Balafre » et le célèbre bandit
Harmon Waley.

Capone, écumant de rage, le traita
de « sale kidnapper ». Alors, d'un
« direct » bien appliqué, Waley éten-
dit à terre celui que l'on surnomma
le Tsar du Gangland.

Et ce knock-out classique causa
une vive satisfaction à Alcatraz.

NOTRE

L'AMNISTIE

Le projet de loi sur l'amnistie s'ins-
pire d'une tradition généreuse, sui-
vie dans l'histoire contemporaine
par la venue au pouvoir d'un gou-
vernement nouveau.

Il importe que le texte soit voté sans délai
et qu'on rende à la liberté des hommes qui
ont été frappés les uns, pour des délits d'ordre
politique, les autres pour des fautes de droit
commun, dont la gravité n'est pas telle qu'elle
interdise leur relèvement.

Il y a, en prison, des êtres qui souffrent in-
justement. Et si l'amnistie ne peut, bien sûr,
être accordée à tous, du moins, un effort doit
être tenté — et notre voix s'y associe — pour
humaniser la situation des inculpés. Nous
voulons, une fois de plus, attirer l'attention
de la Chancellerie sur le problème toujours
angoissant de la liberté provisoire.

Que de lois, en ces quelques années ont été
promulguées sur ce sujet, complexes, contra-
dictoires ! On est passé d'un excès à l'autre.
Sous prétexte d'équité, on a sombré dans le
chaos, puis l'on est revenu à une pratique
d'abusives rigueur.

Tantôt — et l'on se rappelle nos campagnes
— on a rendu impossible la tâche déjà si dif-
ficile de la police, en paralysant les enquêtes,
les perquisitions, en donnant, en un mot, une
prime à la canaille sur ses adversaires ; tan-
tôt, on a appliqué cette maxime qu'un habi-
tué du Palais exprimait dans une formule
d'ironie et de cynisme : « Tout inculpé doit
être présumé coupable », alors que c'est pré-
cisément la règle inverse qui doit être suivie.

Actuellement, les maisons d'arrêt regorgent
de pensionnaires. En examinant quelques cas

LES "CHASSES" DE L'INSPECTEUR

À quoi tient le bonheur d'un mé-
nage ? A peu de chose, sans
doute, répondront les désabusés.
Et leur réponse trouverait une
confirmation dans ce procès en
divorce que plaident la semaine dernière
devant la 4^e chambre du tribunal civil de
la Seine M^{me} Maurice Darras et M^{me} André
Constant.

Un divorce né véritablement de rien,
d'une main de femme qui, se trompant de
poche, trouva dans le pardessus de son
mari une lettre que, dans sa folle impru-
dence, l'époux avait oublié de déchirer ou
de mettre en un lieu sûr.

La lettre était adressée au mari par un
ami intéressé :

Mon vieux Gaston,

Où, comme tu me l'écrivais, il n'est pas
de proverbe plus sage que celui qui assure
que ce n'est que dans de vieilles marmites
que l'on fait de bonne soupe.

J'ai, en ce moment, ton affaire, car tu
n'en peux souhaiter qui te convienne mieux
— et à moi aussi — que la baronne de C...
Un peu fêlée sans doute sur les bords, mais
encore bien lestée et tenant le coup. Au
surplus, je ne veux pas l'écrire des phra-
ses, mais un inventaire précis : trois uni-
tés (on a compris que l'unité égale le mil-
lion), d'après mes renseignements, voiture
avec chauffeur, un appartement, probable-
ment de mauvais goût mais dans un im-
meuble cossu du quartier de Monceau, un
château — avec tourelles et douves, s'il te
plaît, — aux environs d'Evreux, une villa
à Saint-Tropez... Je ne te détaille pas les
bijoux : ceux que l'on voit sur la peau de
la baronne me semblent de belle qualité...

Une occasion comme celle-là ne se re-
trouvera pas de sitôt. Télégraphie-moi,
poste restante à Cannes ; la vieille vient se
chauffer tous les jours, sur la croquette.
Elle est mûre à point, si tu tardes, je crains
qu'elle ne devienne blette. Dépêche-toi,
vieux frère.

Signé : MARCEL.

On comprendra sans peine la stupeur —
plus encore que l'indignation — qui frap-
pa M^{me} P... lorsqu'elle lut ce billet qui,
évidemment, ne lui était pas destiné.

Mariée depuis sept ans à Gaston P..., in-
specteur d'assurances, elle n'avait non seu-
lement jamais soupçonné son mari d'une
infidélité, mais encore elle se croyait — et
le confiait à ses amies intimes — une fem-
me particulièrement « chanceuse ». Certes,
Gaston P... était souvent en voyage ; mais
il aurait fallu une imagination portée ma-
ladivement vers la jalousie pour chercher

dans ces déplacements en province un au-
tre motif que celui des inspections toutes
professionnelles. Loin d'être une cause de
souci, ces voyages attestaient, au contraire,
dans l'esprit de M^{me} P... l'importance,
sans cesse grandissante, des fonctions de
son mari et la confiance que lui témoi-
gnaient ses chefs.

M^{me} P..., après une nuit méditative,
réussit à surmonter son émotion et décida
de s'adresser à une agence de police priv-
vée. Le résultat de cette enquête, qu'ana-
lysa dans sa plaidoirie M^{me} Maurice Darras,
rendit particulièrement attentifs les juges
de la 4^e Chambre, que la température de
juin incite d'ordinaire à une somnolence.

L'enquête de police privée, consignée
dans un rapport de soixante-cinq pages
était édifiante.

Jamais duperie ne fut plus merveilleuse-
ment machinée que celle dont usa Gaston
P... dans sa vie conjugale.

Il était de ces êtres qui ont une double
vie : mari attentif, affectueux, même ten-
dresse, il donnait à penser à sa femme qu'il
la chérissait. Et, d'ailleurs, la nature hu-
maine est si complexe qu'après tout, peut-
être, Gaston P... aimait sa femme d'un vé-
ritable amour.

Epoux modèle, c'était aussi le modèle
des maq...

Il avait bien occupé, jadis, un petit poste
dans une compagnie d'assurances, mais de-
puis longtemps il en était parti... Sa femme
n'en savait rien ; il se donnait de l'avance-
ment et, modeste employé comptable en
1929, il s'était promu successivement —
depuis qu'il n'appartenait plus à la société
— chef-adjoint de la comptabilité, puis
sous-inspecteur et, maintenant, inspecteur
de la région du Sud-Est...

Si la main de M^{me} P... ne s'était égarée
dans la poche du pardessus, l'avancement
eût continué avec une régularité automati-
que et flatteuse.

Ce que révéla l'enquête du détective
privé, ce fut l'organisation méthodique de
cette double vie. Gaston P... quittait le ma-
tin son domicile à 8 heures et demie...
Heure où son genre de travail ne pouvait
être effectué. Une longue promenade au
Bois lui donnait des forces pour les épreu-
ves de l'après-midi.

L'après-midi, il se rendait dans une des
maisons de rendez-vous les plus « chic »
de Paris, dont la façade ne se distingue en
rien des immeubles bourgeois du voisinage.
près de la place des États-Unis...

Gaston P..., mettant en pratique le pro-

LE VOIX

SECRETS

« Les amis d'Hauptmann »

Un groupe d'individus, réunis à New-York, ont formé récemment une curieuse association, qui prit le nom des « Amis de Hauptmann ».

Les membres de cette association, qui tous professent la conviction absolue que Hauptmann était innocent, intriguèrent la police par leur exaltation et leurs allures bizarres.

Jusqu'au jour où l'on apprit qu'il s'agissait d'une douzaine de fous, en traitement dans un grand asile de New-York, qui n'étant pas dangereux, venaient d'être remis en liberté.



Les élections au Palais

On a voté la semaine dernière au Palais. Election au Conseil de l'Ordre, élection d'un caractère professionnel, mais d'où la politique n'est pas bannie.

Pour le bâtonnat, pas de difficultés : un seul candidat, M^e Etienne Carpentier, le « dauphin » désigné de 1935 a été élu.

Mais pour les quatre sièges du conseil, les passions ont joué, d'ordre confessionnel et politique.

La droite et la gauche ont présenté des candidats nettement teintés : M^e Xavier Vallat pour les premiers, M^e Maurice Delépine pour les seconds, l'un et l'autre d'une probité indiscutée.

On ne pourrait en dire autant de beaucoup...



Pour l'an prochain, la course au bâtonnat mettra en compétition M^e Léon Bérard, l'ancien garde des Sceaux et M^e de Moro-Giafferri.

La lutte sera courtoise, mais dure.

La mise en page de ce numéro est de Pierre LAGARRIGUE.

précis qui nous ont été révélés, nous avons pu constater qu'il y a des détenus dont l'arrestation n'était commandée ni par le péril qu'ils représentaient, ni par la crainte d'une fuite... Des pères de famille, que tout retiendrait à la maison et qui, certes, ne songeraient pas et — ne pourraient même pas songer — à filer au loin pour se soustraire aux convocations du juge...

Le principe de la détention préventive est trop souvent méconnu. Sans profit pour la justice, pour l'examen des affaires, nous tenons, par-dessus tout, à nous défendre contre le reproche qui nous serait fait de pousser à la démagogie. Nous désirons, au contraire, essentiellement, une justice qui fonctionne, qui frappe dur les vrais coupables, qui ne se contente pas de demi-mesures, équilibrant ses statistiques par des moyennes qui sont la pire iniquité : inflexible pour ceux qui ont gravement et sans excuse transgressé la loi, pitoyable pour les malheureux et qui, soit en eux-mêmes, soit par les leurs, méritent des circonstances atténuantes.

Des variations mêmes de la loi, la pratique judiciaire s'est ressentie. Elle en est maintenant au stade de la fermeté systématique.

Le « système » est néfaste, quand il s'applique au domaine de la justice qui doit demeurer essentiellement individuelle.

Car c'est l'être de chair et de sang, avec ses tendances propres, ses faiblesses, ses mérites personnels, qui comparait devant le juge et non pas une entité théorique.

Nous demandons aux magistrats de se souvenir avec une mémoire plus scrupuleuse, que la liberté provisoire ne doit pas être une exception.



verbe que lui rappelait son cynisme pourvoyeur de la Côte d'Azur, dans la lettre qui fut la cause du procès en divorce, ne s'attaquait qu'à des dames d'une maturité avancée. Il y trouvait son compte ; comme il avait 36 ans et qu'il était joli garçon, ces dames y trouvaient aussi le leur. Il était recherché, et savait se faire payer.

De temps à autre, il partait pour de bon : c'était « ses tournées d'inspection », comme il disait à sa confiante épouse.

Son ami Marcel, « retiré des affaires », selon sa propre expression, parce qu'il avait passé l'âge, était doué d'un flair étonnant ; chasseur né, il dépeçait le gibier et sifflait alors, par la voie de l'appel télégraphique, son complice. Une honnête commission le rémunérait de son travail.

La crise avait pesé durement sur la côte ; mais il restait encore quelques Américaines non ruinées, quelques Anglaises demeurées fidèles à la côte chérie de la reine Victoria et qui ne manquaient point de passer l'hiver entre Menton et Bandol et aussi quelques « occasions » de chez nous, comme la baronne-au-château-à-douves-et-tourelles qu'avait dénichée le flair infatigable de l'ami Marcel.

Pour la défense de Gaston P... M^e André Constant donna cette explication :

La lettre de « Marcel », il nia qu'elle fût authentique. Une méchanceté de sa femme qui l'aurait tout de go fabriquée. L'explication fut combattue par M^e Darras : on aurait compris une machination aussi perverse de la part d'une femme qui aurait détesté son mari, mais Gaston P... pouvait-il reprocher à son épouse la moindre scène ?

D'autant que la lettre avait été le point de départ de l'enquête et que l'enquête avait révélé que M. P... n'était plus attaché à la compagnie d'assurances depuis cinq ou six ans.

C'était, là, la preuve d'une dissimulation qui prenait, pour la femme, le caractère d'une injure grave suffisante.

La 4^e chambre du tribunal en a décidé ainsi : elle a alloué à Mme P... une pension alimentaire de 2.000 fr. par mois.

A ce tarif, Gaston P... ne devra pas perdre son temps. Pour lui, en dépit des arrêtés du ministre de l'Agriculture, la chasse restera toujours ouverte.

Jean MORIERES.



ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)

TÉLÉPHONE : LITTRÉ 46-17
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS
 COMPTE CHÈQUE POSTAL : N° 1298-37

FRANCE ET COLONIES 65. » 35. »
 ÉTRANGER (TARIF A) 85. » 45. »
 ÉTRANGER (TARIF B) 100. » 55. »

Tous les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

LE HASARD... ...AUX LOTERIES ?

...NON

LE BONHEUR... OUI
 LA CHANCE... OUI
 L'AMOUR... OUI

SACHEZ

qu'un seul être au monde
 est capable de faire de

VOUS

UN ÊTRE HEUREUX

c'est le Professeur J. ARLEY qui, seul en Europe, pratique déjà les merveilleuses et surprenantes applications de la TELERADIES THÉSIE HUMAINE.

GRATUITEMENT, le Professeur J. ARLEY vous offre votre étude personnelle TELERADIES THÉSIE, établie SCRUPULEUSEMENT d'après vos radiations personnelles soumises à son PENDULE.

Le résultat des recherches vous concernant sera enregistré au Laboratoire des Recherches, observé et soumis aux expériences TELERADIES THÉSIE dont les conclusions vous étonneront par leur NETTETÉ, leur PRÉCISION et leur FRANCHISE.

IL N'EXISTE PAS DE CAS OU IL NE PUISSE VOUS DONNER D'INDICATIONS UTILES... LOTERIES, ENNUIS D'ARGENT, PERTE D'AFFECTION, TRACAS, SOUFFRANCES MORALES ET PHYSIQUES.

AUJOUR'HUI MÊME

écrivez-lui ou consultez-le de 9 h. à midi et de 14 h. à 19 h. Métro : Ternes ou Péreire.

CADEAU ENTIÈREMENT GRATUIT

d'une étude TELERADIES THÉSIE personnelle. Envoyez vos nom (M., Mme, Mlle), prénoms, date de naissance, avec 3 fr. en timbres (se recommander du journal).

Professeur J. ARLEY, 14, rue Faraday, Paris. Wagram 55-56.

59^{F.} GRATUITEMENT!...

Une JUMELLE est offerte à tout acheteur d'une de ces montres : Poche ou bracelet homme, bracelet dame. 59 fr. Mouvement A RUBIS, boîtier chromé GARANTI 5 ANS Envoi contre Remboursement

ALTA à BESANÇON Service D
 Dépôt à Paris : 120, Rue de Rivoli

Si vous voulez maigrir, ne vous laissez pas exploiter par les marchands d'orviétan. Lisez « L'Art de Maigrir », par Albert Antoine. Ce livre vous dira comment faire pour maigrir facilement et définitivement, sans danger, sans dépenses pour produits ou traitement, sans régime monotone ni exercices spéciaux. Voici quelques résultats obtenus en peu de temps, publiés avec autorisation.

Mme Houitte, garage, Combourg (Ille-et-Vilaine), dit qu'il est impossible de trouver mieux que le merveilleux livre « L'Art de Maigrir » et qu'il n'est pas dur de suivre ses conseils : a perdu 12 kilos.

M. Kohler, directeur d'école, Kappelen (Haut-Rhin), a maigri de 17 kilos et conserve son nouveau poids. Tout le monde s'étonne de sa bonne mine.

Mme Georgette Renal, haute couture, 6, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris, a définitivement maigri de 17 kilos. Toute sa clientèle admire sa nouvelle silhouette.

M. Lavergne, propriétaire du Café du Chalet, 25, rue Pasteur, Le Mans, trouve la méthode merveilleuse : a perdu 20 kilos, ce qui provoque un étonnement général.

L'éditeur du livre

L'Art de Maigrir

s'engage à payer 10.000 fr. s'il n'est pas à même de montrer des centaines d'attestations analogues ou s'il agit de connivence avec leurs auteurs.

Voilà aussi le constat de M^e Maillard, huissier à Paris, 20, place d'Italie, qui a suivi une diminution de 20 kilos en 8 semaines.

Cet ouvrage est vivement recommandé par la presse et les médecins. Le docteur Rajat, ancien directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Vichy, le nomme, dans le XX^e Siècle Médical et Scientifique, « un véritable bienfait social ».

Un bon conseil à nos lectrices soucieuses de leur ligne et à nos lecteurs corpulents : demandez à Alka-Edition, 13, rue X.-Lafenestre, à Bourg-la-Reine (Seine), en vous recommandant de Détective, l'intéressante brochure sur l'art de maigrir (envoi discret contre timbre de 0 fr. 75) ; vous ne le regretterez pas.

BLENNORAGIE

Traitement rapide et radical par voie buccale, sans lavages, ni injections. GONEPHAL guérit. Pas de complications, ni rechutes. Envoi discret de la cure complète franco contre 62 francs. Rés. gar. ou remb. Lab. O. Sourcin, 2, rue Richer, Paris (9^e)

GONEPHAL NOTICE Fco

la Timidité

est vaincue en 8 jours par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 fr. en timbres. Écrire au D^r V. D. Fondation RENOYAN, 18, rue de Crimée, Paris

MÉDIUM CÉLÈBRE vous étonnera par ses prédictions. Conseils sur aff., retour affection, difficultés de toutes sortes. Reçoit tous les jours, de 10 à 19 h., même le dimanche. Consultations depuis 10 francs. Correspondance 20 fr. 50. J. THEBAULT, 17, rue de Liège, à Paris.

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

Remèdes WOODS, 10, Archer-Street (219-TAH) Londres W1

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau. Facile et discret. (1 à 3 applications). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorragie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis. Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente. INST. BIOLOGIQUE, 59, RUE BOURSALTY, PARIS-17^e



La révélation du réseau occulte des légionnaires noirs est due à la découverte, dans un fossé, d'un jeune ouvrier de Detroit, Charles Poole, dont le cadavre était criblé de balles.



Dayton Dean, exécuter des hautes œuvres de la Légion, et qui avoua avoir dirigé la macabre cérémonie du meurtre de Poole, fait des réussites dans sa cellule.



Ray Ernest, chef des légionnaires noirs de Jackson, qui fit enlever Avery.



Paul Avery, gardien de la prison de Jackson, avait été flagellé jusqu'à la mort.



La Légion Noire, dénoncée par le Congrès comme association criminelle, est définitivement mise hors la loi. Voici dix des membres de la mystérieuse secte devant la Justice.



New-York

(De notre correspondant particulier.)

CELA s'est déclenché brusquement un soir, selon cette politique de la presse américaine qui n'aime rien faire à demi, qui préfère se taire quand une nouvelle ne lui paraît qu'à demi intéressante, qui préfère laisser mûrir les scandales et les informations sensationnelles, pour les jeter d'un seul coup à la tête du public avec une violence, une force de persuasion uniques au monde.

Ce déclenchement, je l'attendais depuis longtemps. Il y a plusieurs mois que j'étais alerté sur l'activité de la « Légion Noire », mais ce que je savais était trop incertain pour que je puisse m'en servir efficacement.

Décidément, notre malheureux pays, les Etats-Unis, a toujours eu l'étrange privilège de ces sociétés secrètes aux réactions violentes... Il faut en accuser l'absence d'une race équilibrée et ancienne, d'une tradition de mœurs, de coutumes et de moralité. En fait, la race américaine est un composé hétéroclite du sang de tous les peuples du monde et du sang le plus aventureux, le moins « bourgeois » qu'on puisse trouver.

Le pays des sociétés secrètes

Après la guerre de Sécession, quand les esclaves noirs, libérés par les Nordistes, eurent pris trop de liberté, il se fonda automatiquement le Ku-Klux-Klan, qui établit sa justice occulte et expéditive et inventa le lynchage. Depuis quelques années, en réalité, le Ku-Klux-Klan ne vivait plus que de sa gloire passée et était devenu une sorte de légende. Dans l'imagination populaire, les véritables armées de hors-la-loi étaient désormais les gangs trop célèbres. Et voici que brusquement surgit un nouveau Klan aussi mystérieux, aussi tragiquement illuminé que l'autre et qui, en dehors de la cupidité, perpète une série de crimes rituels. La police de Detroit a brusquement révélé l'existence de 150.000 membres actifs d'une secte de fanatiques qui, affirme-t-on, compte des millions de sympathisants. La prodigieuse épopée de la Légion ou comme on les appelle encore « Cavaliers nocturnes », paraît invraisemblable, si quelques adeptes arrêtés et soumis au grilling n'avaient fait des aveux précis et détaillés.

Un cadavre dans un fossé

La découverte du réseau occulte des légionnaires noirs dans l'Etat de Michigan est due à l'assassinat de Charles Poole, un jeune ouvrier de Detroit, dont le cadavre, criblé de balles, fut découvert dans un fossé le 13 mai dernier. Le capitaine Ira Marmon, chargé d'instruire cette affaire, crut d'abord qu'il s'agissait d'un crime banal, de quelque vengeance du gang. Mais certaines rumeurs qui circulaient dans le pays l'aiguillèrent bientôt sur d'autres pistes. Les voisins de Poole laissèrent entendre que le jeune ouvrier avait été exécuté parce qu'il maltraitait sa femme. On chuchotait des noms, on faisait allusion à une organisation occulte. N'avait-on pas vu, la nuit, sur les routes du Michigan, galoper d'étranges cavaliers revêtus de cagoules ? D'autres hommes, portant également des costumes étranges, conduisaient des autos lancées à toute allure. Avant et après le meurtre de Poole, d'autres crimes avaient été commis dans le pays, sur lesquels la police n'avait jamais pu faire la lumière : kidnapping, attaques nocturnes, lynchages de nègres, corrections administrées à certains hommes de mœurs dissolues, roués de coups par des individus masqués. Un certain Paul Avery, gardien de la prison de Jackson, avait été enlevé et flagellé jusqu'à la mort. Sa veuve avait étouf-

LA

fé l'affaire. Elle avait même obtenu, d'un médecin complaisant, un certificat de mort naturelle. Maintenant, saisie de terreur, elle avouait tout à la police. Avery était la victime des cavaliers nocturnes, des hommes en cagoule. Elle-même redoutait leur vengeance et n'avait pas, jusqu'à présent, osé les dénoncer.

Au cours des premiers jours de l'instruction, le capitaine Marmon avait recueilli plus de cinquante témoignages de ce genre. Il ne pouvait plus douter de l'existence de la Légion Noire. Il ne s'agissait plus de racontars de femmes hystériques, mais bien de la certitude qu'une organisation trop réelle terrorisait le pays depuis plusieurs années. Il avait fallu la découverte du cadavre de Poole et la vaste publicité donnée à cette affaire pour délier les langues paralysées par la peur.

Le capitaine Marmon et le procureur Mac Crea, chargés de l'instruction, ordonnèrent des perquisitions dans plusieurs immeubles de Detroit, notamment au Wolverine Club, un cercle républicain. Dans des placards, dans les cabinets particuliers transformés en vestiaire, et même sous le bar, on découvrit le plus fantastique des attirails : robes flottantes, noires et blanches, cagoules, masques, insignes, cartes d'identité des légionnaires, revolvers de tous calibres, mitraillettes, triques et fouets dont les lanières portaient encore des traces de sang. Quelques jours après, une douzaine d'arrestations étaient opérées. Parmi les hommes arrêtés, sept avouèrent avoir exécuté Poole. Ils expliquèrent froidement qu'il s'agissait d'un meurtre rituel, ordonné par la Légion Noire. La cérémonie macabre avait été dirigée par un des inculpés, Dayton Dean, exécuter des hautes œuvres de la Légion. En même temps, la perquisition au Wolverine Club avait livré des documents révélant toute l'organisation de la société secrète.

Elle rappelle en quelque sorte le vieux Ku-Klux-Klan, dont elle a repris les costumes et les rituels. Mais les buts qu'elle s'est proposés sont plus nombreux, et ses méthodes plus violentes. Elle se dit une association éminemment américaine, formée de « mâles blancs et protestants », qui ont juré de combattre les nègres, les juifs, les catholiques, les communistes ; de défendre la démocratie et la moralité, et surtout la race, en châtiant aussi bien les ennemis de la Constitution américaine que les individus tarés, les maris infidèles, tous ceux, en un mot, qui ont enfreint la loi puritaine.

Chaque nouvel adepte doit signer de son sang une profession de foi où il jure de frapper sans pitié tout ennemi de la Légion, de vouer son cœur, son cerveau, son courage, ses membres, à cette tâche sacrée. Il proclame dans le serment : « Malheur à moi si je trahis un camarade. Puisse Dieu



LÉGION NOIRE

me frapper et le diable m'arracher le cœur. Puissent mes membres dispersés être jetés aux oiseaux de proie. Puissent mon corps être dévoré par les flammes de l'enfer. »

Le jour de son initiation, le nouveau légionnaire reçoit une balle de cuivre avec l'avertissement suivant :

« Voici la moitié de ton insigne. Si tu nous trahis, une deuxième balle exactement pareille à celle-ci est préparée pour toi. Elle te frappera en plein cœur. Les dénonciateurs sont à dix pieds sous terre et nul n'a survécu. »

Puissance rivale des gangs

C'est ici maintenant que le dossier de la police est à peu près complet, que je peux faire intervenir ma documentation personnelle, puisque, aussi bien, elle est étayée et confirmée par les aveux des légionnaires arrêtés.

On pense bien que, si la police a été la dernière informée, l'activité sournoise des cavaliers nocturnes n'était pas restée secrète pour les gens des gangs. Ceux-ci s'étaient aperçus avec stupeur qu'une puissance rivale existait à côté de la leur. Ils avaient d'abord décidé de se défendre, mais la surprise devint de l'ahurissement quand ils comprirent que ces nouveaux princes des ténèbres, quoique jouant avec dextérité des fusils mitrailleurs, n'avaient aucun but commercial, et ne pratiquaient ni le racketting, ni la contrebande, ni le pillage des banques.

Quand les gangsters furent sûrs que les légionnaires en voulaient seulement au salut moral de leurs contemporains, ils trouvèrent la chose très drôle, ne s'inquièrent plus, laissèrent ces fous à leur jeu macabre et, au contraire, trouvèrent fort drôle que la police et la justice fussent flouées une fois de plus. C'est par eux que j'avais eu mes premiers renseignements sur le nouveau Klan. En les augmentant des résultats officiels de la police, j'ai pu reconstituer quelques célèbres expéditions des cavaliers nocturnes et en particulier l'exécution de Poole.

Charles Poole n'était pas un adepte de la Légion. Mais, étant l'intime de certains légionnaires, il en savait long sur leur organisation. Ce fut sans doute la cause de sa perte. D'autre part, il était catholique. Enfin, on prétendait qu'il battait sa femme, à peine âgée de vingt et un ans, et qui venait de mettre au monde un enfant.

Dans la soirée du 12 mai, Poole fut invité au Wolvering Club, où on lui offrit qu'une fête était organisée en l'honneur d'un match de base-ball. A peine était-il entré au cercle qu'il fut entouré par une cinquantaine de légionnaires et entraîné dans une salle éclairée par des lampes voilées de noir et ornée de têtes de mort. Le jugement commença. Poole fut accusé de maltraiter sa femme et, tandis qu'il essayait de protester, un concert de voix s'élevait autour de lui.

« Il mérite le fouet ! criaient les uns. Il mérite la mort ! criaient les autres.

Soudain, le « colonel » Davies, chef de la Légion de Detroit, qui présidait la séance, fit un signe. Dayton Dean, le bourreau, et une demi-douzaine de légionnaires, empoignèrent Poole, l'entraînèrent dans la rue, le hissèrent dans une auto qui démarra à toute allure.

« Tu ne battras plus ta femme »

Dayton Dean, dans ses aveux, raconte ainsi la fin de la cérémonie :

« Nous nous dirigeâmes vers Gully Road, un chemin désert qui longe les bords de la Rivière Rouge. Nous avions condamné Poole à mort et nous voulions faire une exécution de gala, une exécution avec flambeaux, robes noires, cagoules, etc. Une camionnette spéciale, préposée au transport de nos costumes de cérémonies et des autres accessoires, ainsi que de la corde toute neuve avec laquelle nous voulions pendre Poole, nous suivait à quelque distance. Le malheureux voulut que le conducteur de cette camionnette s'égarât en route, à un carrefour. De sorte qu'il fallut nous passer de notre mise en scène. C'était ennuyeux, mais nous étions pressés d'en finir, car déjà l'aube se levait.

« Le « colonel » Davies obligea Poole à se mettre à genoux. Il lui dit d'un ton solennel : « Charles Poole, tu ne battras plus ta femme. »

« En même temps, il me faisait un signe et, à bout portant, je déchargeai mon revolver sur le condamné. »

— Est-ce qu'il vous est arrivé d'autres fois de procéder ainsi à des exécutions sur l'ordre de vos chefs ? demanda le juge d'instruction.

— Certainement, oui, répondit Dayton Dean, sans sourcilier. »

Une fois lancée sur la piste, la police a pu pénétrer plus avant dans les mystères de la Légion. Elle a arrêté Ray Ernest, chef des légionnaires noirs de Jackson, qui a fait enlever et fouetter à mort l'infortuné gardien de prison Avery. L'instrument de supplice, ainsi qu'une robe noire, un masque et un tricorne orné d'une tête de mort, furent découverts au domicile de Ray Ernest. Celui-ci était un collègue d'Avery.

Ils étaient tous les deux gardiens.

Ce qui rend l'enquête difficile, c'est que, dans les nombreuses villes du Michigan et l'Ohio est de cent cinquante mille hommes inscrits. Elle est divisée en cent cinq brigades, dont chacune est composée de seize régiments. Quelques noms de chefs sont actuellement connus. Celui du général en chef d'Ohio, William Shephard, celui de son lieutenant, Ph. Effinger. Celui enfin d'Arthur Lupp, inspecteur des laiteries de Detroit. Lupp, qui est général de brigade de la Légion du Michigan, est venu se constituer prisonnier peu de jours après l'arrestation de l'assas-

sin de Poole. Accompagné de son avocat, le « général » pénétra la tête haute dans le cabinet du procureur Mac Crea, où il fit, d'une voix arrogante, sa profession de foi.

— Nous travaillons pour l'intégrité du drapeau national. Nos hommes travaillent partout, sont partout, dans tous les Etats d'Amérique. Et nous comptons des millions de sympathisants. Le jour viendra où nous nous emparerons du pouvoir.

Assez ému, on le devine, par cette proclamation sans réticences, le procureur téléphona à Washington, à Edgard Hoover, chef des G'Men. Celui-ci répondit que, tant qu'il n'aurait pas été démontré que les légionnaires avaient violé la loi fédérale, il ne pouvait pas faire intervenir ses hommes. Les petites affaires personnelles de l'Ohio et du Michigan ne l'intéressaient pas et, d'ailleurs, légalement, ne pouvaient pas l'intéresser.

Derrière le masque des cagoules

Il fallait donc se contenter de rechercher ces preuves avec la seule aide des polices locales, contaminées par la Légion, qui sympathisaient ouvertement avec les exécuteurs. Cependant, le procureur Mac Crea et le capitaine Marmon ne se laissèrent pas décourager. Avec quelques hommes sûrs, ils multiplièrent les perquisitions. Ils réussirent à introduire des indicateurs fidèles dans les milieux de la Légion. Malgré les menaces dont ils furent l'objet, le policier et le magistrat, enfermés dans leurs bureaux, accumulèrent des preuves. Chaque jour apportait son butin et une véritable épouvante gagnait les enquêteurs. Il ne s'agissait plus seulement d'un meurtre et de cérémonies de carnaval. Les histoires de cagoules, de masques et de flagellation dans les clairières à la lueur des flambeaux, passaient au second plan. L'instruction démontrait que la Légion exerçait en Amérique, dès maintenant, une influence politique considérable et que certains actes de terrorisme récemment commis étaient son œuvre. On se souvient (je l'ai moi-même relaté ici) de l'assassinat d'Huey Long, le célèbre dictateur de la Louisiane, un des personnages les plus pittoresques et les plus attachants d'Amérique, abattu à coups de revolver au Capitole de Baton Rouge, par un médecin de la ville. Il apparaît maintenant qu'il avait été condamné à mort par la Légion Noire, à cause de son « activité antiaméricaine ». Méfait de la Légion, encore, la destruction de l'église de Little Flower, quartier général du révérend Coughlin, le prêtre orateur de Detroit, dont les discours par T. S. F. ont une telle portée sur la vie politique des Etats-Unis.

Le procureur Mac Crea pu établir une liste de cinquante personnes à exécuter par les cavaliers nocturnes et une autre liste de soixante-quinze victimes désignées.

Ce qui entrave encore l'enquête et brouille les pistes, sont les interférences qui existent entre la Légion Noire et le vieux Ku-Klux-Klan. Les chefs des deux parties affirment hautement qu'ils n'ont rien de commun les uns avec les autres, que leurs méthodes et leurs buts sont différents. Pourtant, il est bien difficile, souvent, à l'es-

doit se lancer sur une piste ou sur l'autre. prit populaire, de les séparer, et la police Il y a quelques mois, par exemple, une effrayante affaire bouleversa la petite ville de Tampa, en Floride. Sept cadavres criblés de balles furent découverts dans un marécage. Puis, quelques jours plus tard, trois socialistes, Joseph Schoeneker, Sam Rogers et Engène Poulher, furent enlevés par des hommes déguisés en policiers. Tous les trois furent fouettés jusqu'au sang, puis arrosés de goudron bouillant et roulés dans de la plume.

Schoeneker mourut de ses blessures, Rogers et Poulher furent retrouvés dans un état lamentable et ne sont pas encore guéris. La rumeur publique, aussitôt, accusa le Ku-Klux-Klan. Une rumeur sinistre courut : « Les hommes à cagoules chevauchent en Floride ! »

Malgré les protestations indignées du D' Hiram Evans, qui porte le titre ronflant de Sorcier impérial du Ku-Klux-Klan, l'enquête suivit l'opinion et, quelques jours après, sept policiers de Tampa, ainsi que le chef de la police et son adjoint, tous affiliés au Klan, furent arrêtés et inculpés non seulement des meurtres récents, mais de toute une série de crimes rituels de lynchage et de flagellation.

A ce moment-là, on ne parlait pas encore beaucoup de la Légion Noire. Mais le Ku-Klux-Klan n'a cessé de se défendre d'être mêlé à l'affaire de Tampa, et actuellement la police se demande si elle ne ferait pas mieux de chercher la vérité du côté de la Légion.

Bourreaux à motocyclette

La plus grosse différence qui existe entre la Légion et le Klan, c'est la modernisation des méthodes faite par la Légion. Dans les provinces où elle est maîtresse, elle possède une équipe de femmes spécialement chargées d'enrôler de nouveaux membres. Enfin, elle a motorisé la plus grosse partie de son effectif. Finies les romantiques chevauchées nocturnes d'hommes en cagoule, sur de grands chevaux blancs, et brandissant des flambeaux. Finies les processions qui menaient les condamnés au supplice avec accompagnement de cantiques, et la promenade de grandes croix de bois. L'apparat du vieux Klan est mort. Les légionnaires Noirs, eux, se déplacent en auto, et ce sont des bourreaux à motocyclette qui vont porter la mort chez ceux qui ont déplu au chef de la Légion.

Les efforts de Marmon et de Mac Crea ont reçu leur récompense. J. L. Davey, gouverneur de l'Ohio, mis en possession du dossier, s'est brusquement résolu à traquer la Légion. Il a mis tout en œuvre pour la poursuivre et la museler. Et les menaces de mort qu'il reçoit ne paraissent pas l'intimider. Il veut user de son influence politique pour jeter un cri d'alarme devant les pouvoirs fédéraux, et le congrès de Washington vient de voter une motion qui condamne la Légion comme étant une association criminelle qui porte atteinte à la sûreté de l'Etat. Cette motion donne pouvoir à toutes les forces de l'Union de combattre les cavaliers nocturnes.

Edgar Hoover et ses G'Men sont enfin déchainés. La Légion Noire est mise hors la loi.

Il est probable qu'elle ne survivra pas à cette condamnation. Elle n'a peut-être pas les racines profondes et la foi du vieux Ku-Klux-Klan. Déjà, il semble bien que les légionnaires se font moins hardis. Les expéditions punitives deviennent rares, même dans l'Ohio et le Michigan ; les gens commencent à se défendre d'avoir jamais sympathisé avec la Légion et, dans les clubs, on commence à faire des autodafés, des cagoules, des robes de cérémonies et des chapeaux à plumes marqués de la tête de mort.

ROY PINKER.

Attention à vos poches!

UNE aimable abonnée nous écrivait l'autre jour :

« Les nombreux cambriolages dont nous trouvons chaque jour, dans la presse, les détails ou le résumé me paraissent dus, en grande généralité, autant au laisser-aller ou à la naïveté des victimes qu'à la perversité ou à l'ingéniosité des malfaiteurs. La crapule a la partie belle contre beaucoup trop d'honnêtes gens, car ceux-ci ne prennent pas assez de précautions ou n'en prennent même pas du tout; ou bien encore, ils vont au-devant du préjudice causé à leurs biens, en se liant trop facilement avec « n'importe qui ».

« Il ne serait donc pas inutile, dans l'intérêt d'un nombreux public, qu'un journal comme Détective fit allusion à l'incroyable incurie, voire à l'ingénuité trop souvent puérile de ceux qui sont volés ou escroqués par les fripons qui courent les rues... »

Notre clairvoyante correspondante a raison. Si tant de malfaiteurs exercent au détriment de la société une activité aussi entreprenante que multiforme, c'est qu'en effet la circonspection du public est insuffisante ou fait totalement défaut. La plupart des personnes volées sont les premières fautives du dam qu'elles subissent.

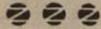
Elles paient la conséquence soit de leur insouciance, de leur étourderie, de leur ignorance ou de leur confiance trop spontanée à l'égard du premier quidam venu. Aussi bien, nous tenons pour un devoir d'éveiller chez les uns le souci de la vigilance; de mettre les autres en garde contre leur candide déboullité.

Mais nous aurions beau prêcher hebdomadairement, aux imprudents, la prévoyance ou la méfiance : autant en emporterait le vent! En matière d'éducation sociale, les conseils purement sentencieux, les recommandations générales, les préconisations abstraites ne sont que « feux de paille » n'éclairant point la religion de ceux qui ont besoin d'être avertis. L'esprit de la presque totalité des hommes ne tire réellement profit que des leçons qui se dégagent des faits ou des documents concrets.

Donc nous avons voulu, en procédant à une enquête laborieuse, réunir une abondante série d'informations précises et caractéristiques reflétant, sous ses innombrables aspects, l'image de la filouterie, fléau qu'il est indispensable de bien connaître pour le combattre efficacement.

Depuis le menu chapardeur jusqu'au combinard le plus ingénieux, nous allons passer en revue les spécimens les plus « représentatifs » de la faune parasitaire dont les obscurs méfaits — si minimes qu'ils soient isolément — portent annuellement un préjudice incalculable à la propriété des honnêtes gens. Puissent nos révélations servir d'enseignements à nos lecteurs! Ils nous en sauront gré à l'occasion,

car il n'est personne qui, plus d'une fois dans la vie, n'ait à déjouer les viles pratiques des voleurs.



Les nouveaux venus, les étrangers, les débarqués du dernier train, doivent être avertis les premiers des agissements de la pègre avide. Car l'ignorance dans laquelle ils sont des mœurs et des gens de la ville où ils arrivent peut leur valoir d'être une proie facile pour les filoux ingénieux.

Le coup de la valise sans fond

Un Hollandais en tournée d'affaires, qui s'était arrêté à Lille avant de gagner Paris, revient à la gare de la grande cité nordique quelques instants avant le départ du train pour la capitale. Aux guichets, les partants font queue, la plupart portant à la main leur valise. L'étranger a déposé la sienne à ses côtés pour chercher dans son portefeuille le montant du billet de chemin de fer.

Son ticket obtenu, le Hollandais tend la main pour ressaisir son bagage. Mais, stupéfait! Ses regards ahuris ne rencontrent plus que la nudité du parquet.

— Ho! s'exclame-t-il. C'est très fâcheux : on a emporté ma valise.

Son ébahissement l'égare d'autant plus que le tour a été joué comme un véritable prodige de prestidigitation. Et qui soupçonner? Les voisins de la victime, ceux qui le suivaient et qui, par conséquent, avaient devant les yeux toute l'enfilade de passagers, ne se sont aperçus de rien. D'ailleurs, ils sont pressés. Ils montent à



magistrat, si le plus proche voisin qui vous suivait portait également une valise?

— Oui monsieur : plus grande que la mienne.

— Justement, la vôtre pouvait s'emboîter dedans et y être retenue par des crochets automatiques. Car la valise du malfaiteur était certainement sans fond et elle était munie d'un ingénieux système de prise. Il

troupeur, il était allé, jusqu'à Dieppe, au devant du courtier étranger, pour effectuer, au cours du trajet vers Paris, la fructueuse substitution...

Coup de la triplète

Qui peut le plus peut le moins! Autrement dit, si la pègre des gares s'en prend effrontément aux valises, il lui est encore plus aisé de subtiliser les portefeuilles. Que de voyageurs bousculés dans les couloirs des wagons où ils cherchent à se « caser » ne se doutent qu'après coup qu'ils ont été victimes d'une « triplète », c'est-à-dire d'une équipe de trois filous, spécialistes des embouteillages propices à la disparition des portefeuilles.

Tandis qu'un des complices, penché à la portière, obstrue de son séant la coursive du train, chacun de ses deux acolytes entrent par l'une et l'autre des extrémités du wagon. Ainsi, le voyageur en quête d'un compartiment se trouve « coincé » dans le couloir par deux des filous, tandis que le troisième, feignant de vouloir ménager un passage, se plaque contre la victime et lui « fait » si bien les poches que c'en est un vrai prodige de dextérité...

Escroquerie aux faux billets

Il n'est pas rare qu'un autre « coup » pratiqué dans les gares réussisse tout aussi bien que les précédents, encore que celui-là paraisse plus invraisemblable. La méthode consiste à aviser, parmi les gens qui débarquent, les provinciaux d'aspect le plus balourd.

— Pardon! Monsieur! j'arrive par le même train que vous; je viens pour la première fois à Paris; je ne sais pas où se trouve le centre, où j'ai plusieurs affaires à traiter. Auriez-vous l'amabilité de m'indiquer un itinéraire pour me rendre dans le quartier de l'Opéra.

— Excusez-moi, monsieur. Je n'en suis moi-même qu'à mon premier voyage.

Ainsi s'amorce la conversation, qui se poursuit devant le plan du métro et qui continue devant quelque « zinc » où les deux compagnons achèvent de se renseigner sur la topographie de Paris, en s'abouchant avec le barman ou le patron de bistrot.

D'un propos à l'autre, les deux quidams en sont venus aux confidences.

— Je suis bien ennuyé, finit par déclarer, au vrai naïf, le pseudo nouveau débarqué : je porte sur moi une grosse somme que je crains de perdre dans ce grand Paris où j'ai tant de courses à effectuer. Vous qui avez moins à faire que moi, vous me rendriez un grand service en voulant bien garder la moitié du contenu de mon portefeuille. Vous me restitueriez cet argent ce soir, sur rendez-vous que nous prendrions...

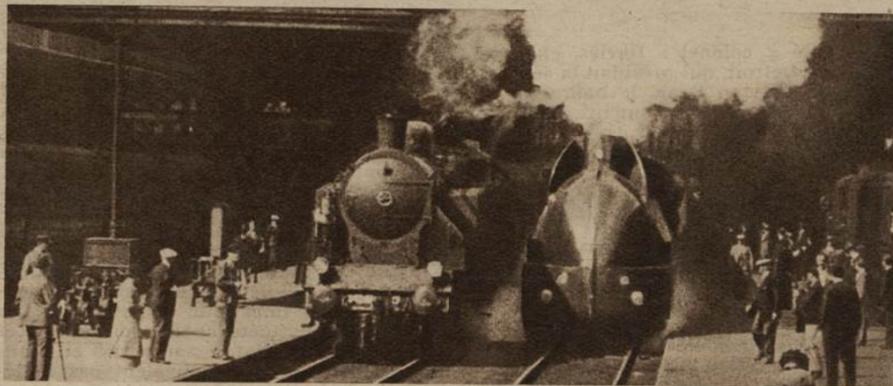
Flatté de la confiance de l'interlocuteur, le rustre candide cède volontiers à la prière de celui-là. Pour ne pas s'encombrer de deux portefeuilles, il tend le sien au nouvel « ami » pour qu'il y place le dépôt d'argent. Puis les deux compagnons se séparent avec bonhomie.

Bien entendu, dès que « l'homme d'affaires » aura disparu, l'obligé voyageur ne manquera pas de compter la somme qui lui a été confiée.

Hélas! sans être grand clerc, il verra tout de suite que les billets sont grossièrement faux et que les siens propres ont été très adroitement subtilisés.

(A suivre.)

Marcel CHARLES.



l'étranger que leur valise n'est pas la sienne et, innocents par l'évidence, ils pressent le pas vers le quai de départ.

Devant le commissaire spécial de la gare l'infortuné Néerlandais se désespère :

— Ce vol tient de la sorcellerie, déclare-t-il. Je ne comprends pas comment mon bagage a pu disparaître.

— Avez-vous observé, lui rétorque le

suffisait, sans avoir l'air de rien, de la poser sur la vôtre pour que celle-ci disparût soudain comme sous le mouchoir d'un illusionniste.

Et le commissaire d'ajouter, sans consoler pourtant le malheureux Hollandais :

— Mais oui, monsieur : c'est ainsi que ça se passe. Et vous n'êtes malheureusement pas le premier à vous en plaindre. A Paris, c'est, chaque année, par multiples éditions qu'on enregistre dans les gares le coup de la valise sans fond...

Coup de la substitution de la valise

Un cas encore plus fréquent que le précédent est celui de la substitution de la valise. Beaucoup de ces coffres portatifs ont, en effet, une ressemblance quasiment jumelle. Aussi bien, le filou qui a remarqué sur quelque quai de départ un voyageur muni d'un bagage identique au sien, ne se fait pas faute d'emboîter le pas à ce passager et de s'installer dans le même compartiment que lui. Et, tout en ayant l'air de placer sa valise dans le filet où se trouve déjà le bagage convoité, le malfaiteur se fait un jeu d'effectuer la substitution. Puis, bientôt, il feint d'être mal à l'aise dans le compartiment. Au bout d'un instant, il se lève sous prétexte de se mettre en quête d'une place plus confortable; et il empoigne la valise qu'il a échangée avec son propre bagage, lequel est rempli de vieux chiffons ou de vieilles « godasses »...

Quand la victime s'apercevra de la mésaventure, elle aura beau donner au chef de train les renseignements les plus précis sur le signalement du voleur, les recherches n'en seront pas moins vaines. C'est que le filou ne s'est pas soucié de rester dans le train. En fait de chercher une autre place avant le coup de sifflet du départ, il a tout simplement déguerpi par la portière du wagon de queue...

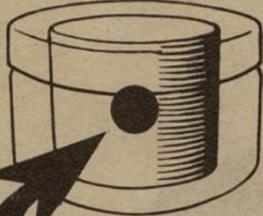
Un des faits les plus astucieux, dans ce genre de délits, fut la disparition de la valise d'un diamantaire anglais, transportant la bagatelle d'un million et demi de francs! Renseigné par un complice londonien sur la forme, la couleur et les dimensions du précieux bagage, l'auteur du mauvais coup avait pu se procurer la réplique de cette valise. Et, muni du colis



BEAUTÉ - SERVICE
LABORATOIRES G. LEMASSON

inaugure une formule nouvelle qui permet, enfin, à toutes les femmes d'utiliser de véritables produits d'instituts de Beauté pour les soins de leur épiderme et pour un maquillage parfait.

VENTE DU CONTENU SEUL
Rachat des flaconnages aux prix facturés



Parmi ses : CRÈMES — FARDS — ROUGES — POUDRES — LAITS TONIQUES,

voici la **CRÈME DE LECITHINE**
Crème de jour physiologique, merveille du rajeunissement de l'épiderme.
15 gr. 5 fr., plus pot consigné 2 fr.
40 gr. 12 fr. — — — 3 fr.

EXPOSITION ET ESSAIS GRATUITS :
W. CUVERVILLE, 25, Av. de l'Opéra
Dépositaire exclusif dans Paris

GROS : Laboratoires G. LEMASSON
350, rue Saint-Honoré

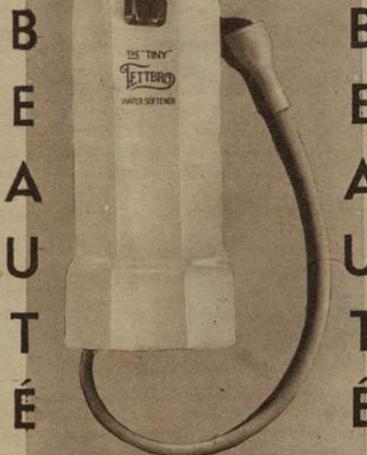
N'ACHETEZ QUE CE CONTENU

Pour la Publicité :

Mme H. DELLONG

1, rue Lord-Byron Balzac 12.00

SANTÉ



ÉCONOMIE

Les docteurs affirment que le tiers des maladies connues sont aggravées ou causées par l'eau calcaire.

Les innombrables dépôts de tartres, épais, jaunâtres, que nous trouvons au fond de nos casseroles, nous préviennent de l'effet de l'eau ordinaire, qui imprègne de calcaire toutes nos boissons et notre nourriture, et produit :

LES RHUMATISMES, L'ARTHRITE, L'INDIGESTION, LA CONSTIPATION, L'ARTÉRIOSCLÉROSE, LES CALCULS, LE GOÏTRE, LES MALADIES DES REINS.

De plus l'eau calcaire, employée pour la toilette, dessèche et abîme la peau et les cheveux.

C'est le plus grand ennemi de votre beauté.

Protégez-vous, guérissez-vous en n'employant que de l'eau adoucie, complètement débarrassée de ses sels calcaires par

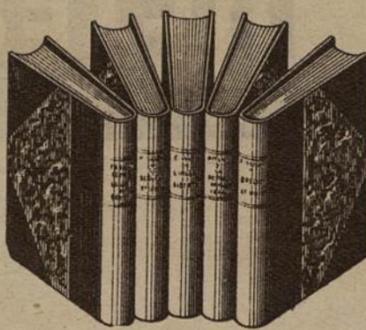
L'ADOUCISSEUR D'EAU TETTbro

qui dure toujours et rattrape vite son prix d'achat par les économies réalisées en employant l'eau adoucie.

PRIX IMPOSÉ : 125 francs

Adressez toutes commandes à :
TETTbro, 1, rue Lord-Byron

Un cadeau de DÉTECTIVE à ses lecteurs



CHOISISSEZ
dans la liste ci-contre
5
volumes reliés
QUE VOUS RECEVREZ
contre **30 francs**
La reliure
Le port à domicile
vous sont offerts
par
DÉTECTIVE

Bulletin de commande

à adresser à PRESSE ET PROPAGANDE

Veillez m'adresser franco contre trente francs, que vous trouverez ci-joint (1) en chèque, chèque postal ou mandat, les cinq volumes reliés suivants :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Nom et prénoms

Domicile

Département

PRESSE ET PROPAGANDE
1, RUE LORD-BYRON - PARIS (8^e)
Compte chèque postal : 196.486

(1) Rayer les mentions inutiles.
Différence de port en sus pour l'étranger.

- P. ACHARD : Ces dames du Central. Nous, les chiens.
- A. ARMANDY : Les réprimés.
- M. AYMÉ : Aller et retour.
- M. BEDEL : Molinoff, Indre-et-Loire. Philippine.
- P. BÉNARD : Malikoko. Ces messieurs de Buenos-Ayres.
- H. BÉRAUD : La gerbe d'or.
- M. BERGER : Les Dieux tremblent.
- A. BERNIS : Les nuits du Yang-Tsé.
- P. BONARDI : Les rois du Maquis.
- R. BOUCARD : Les femmes et l'espionnage.
- F. BOUTET : Crimes d'aujourd'hui et d'autrefois.
- P. BRULAT : La vie de Rirette.
- J. CAMP : Vin nouveau.
- F. CARCO : La belle Amour. Rien qu'une femme. Vérotschka l'étrangère. Prisons de femmes.
- M. CHOISY : Un mois chez les hommes.
- H. COIN : Quatre espions parlent.
- COLETTE : L'ingénue libertine. La vagabonde.
- CONRAD : Typhon.
- DOYLE Conan : Les aventures du brigadier Gervard. Les débuts de Sherlock Holmès.
- CURNONSKY : Le café du commerce.
- M. DEKOBRA : La biche aux yeux cernés. Le geste de Phryné.
- J. DELTEIL : Le Vert-Galant.
- L. DELLUC : Le roman de la manucure.
- Ch. DERENNES : Gaby, mon amour. Nique et ses cousines.
- DESCAVES : Hans le fossoyeur.
- Jean d'ESME : Les Dieux rouges. Les maîtres de la brousse. Thi-Ba, fille d'Annam.
- R. DUNAN : Extraordinaire aventure de la Papesse Jeanne.
- M. ELDER : Thérèse, ou la bonne éducation.
- R. ESCHOLIER : Cantegril.
- FABIANO : Les îles où l'on meurt d'amour.
- FERRI-PISANI : L'amour en Amérique. Avec ceux de la Légion. Lucile, jeune fille américaine. Souvenirs d'un gangster.
- G. de LA FOUCHARDIÈRE : Le bistro de la Chambre.
- G. de LA FOUCHARDIÈRE et Alain LAUBREAU : Aventures cocasses de Boulot aviateur.
- P. FRONDAIE : Au près de ma blonde. La côte des Dieux. Deux fois vingt ans. Iris, perdue et retrouvée.
- A. GALOPIN : L'homme au complet gris.
- R. GEIGER : Histoires juives.
- GALTIER-LABOISSIÈRE : La bonne vie.
- A. GIDE : La symphonie pastorale.
- HOTCHKISS : Le mystère de San-Francisco.
- ISWOLSKY : La jeunesse rouge d'Inna.
- JACQUES-CHARLES : Le roman d'une figurante.
- J. KESSEL : Le coup de grâce. Les nuits cruelles. Terre d'amour. Belle de jour. La steppe rouge. Les Captifs.
- KESSEL et ISWOLSKY : Les Rois aveugles.
- KIPLING : Un beau dimanche anglais.
- J. de LACRETELLE : L'enfance d'une courtisane. Silbermann.
- Jeanne LANDRE : La gargouille. Nouvelles aventures d'Echalote.
- M. LARROUY : Leurs petites Majestés. Le trident.

- H. LAVEDAN : Leur cœur.
- M. LEVEL : L'Épouvante.
- J. LONDON : L'appel de la forêt.
- A. LONDRES : Adieu Cayenne. Au bain. Le chemin de Buenos-Ayres.
- A. LOOS : Les hommes préfèrent les blondes. Mais ils épousent les brunes.
- Jean LORRAIN : La Maison Philibert.
- P. LOUYS : Aphrodite. Archipel. Les aventures du roi Pausole. Les chansons de Bilitis. La Femme et le Pantin.
- MAC ORLAN : La Bandera. La tradition de nuit. La cavalière Elsa. Rues secrètes.
- L.-P. MARGUERITE : Pensionnaire de jeunes filles.
- J. MAREZE : L'apprenti gigolo.
- MARTEL : Dolorès.
- A. MAUROIS : Bernard Quesnay ?
- SOMERSET-MAUGHAM : L'archipel aux sirènes. L'envoûte. La passe dangereuse. Le sortilège malais.
- P. MORAND : 1900. Fermé la nuit.
- A. MERCIER : La vengeance de Kéli.
- P. MILLE et DEMAISON : La femme et l'homme nu.
- P. MORAND : Ouvert la nuit.
- S. NORMAND : La maison de laideur et de lésine.
- Ch. et H. OMESSA : Anaitis, fille de Carthage.
- G. OUDARD : Le désir de l'amour.
- J. PEYRÉ : L'Escadron blanc.
- H. PIERHOMME : Le bandit vierge.
- M. PORLOCK : Panique.
- M. PRÉVOST : L'accordeur aveugle. L'américain. Féminités. Pierre et Thérèse. La princesse d'Erminge.
- R. PUJOL : Le resquilleur sentimental.
- M. QUERLIN : Les ventres maudits.
- RECOULY : Joffre. Le Mémorial de Foch.
- P. de RÉGNIER : La vie de Patachon.
- ROSNY Aimé : Le fils légitime.
- ROSNY Jeune : La courtisane passionnée. La courtisane triomphante.
- J.-H. ROSNY Jeune : Les folles passions de Pauline Borghèse.
- L. ROUBAUD : Les enfants de Cain.
- F. ROZ : La lumière de Paris.
- J.-T. SAMAT : Camard Gardian. Sangar taureau.
- T. SANDRE : Le corsaire Pellet.
- Nicolas SÉGUR : La Chair.
- STEVENSON : Les aventures de David Balfour. Catriona. L'île aux trésors. Le reflux.
- SAINT-SORNY : L'île d'amour.
- G. SOULAGES : Le malheureux petit voyage.
- G. SUAREZ : Clemenceau.
- TRISTAN BERNARD : Amants et voleurs.
- P. VALDAGNE : Ce bon Monsieur Poulgrin.
- H. VAN OFFEL : Le tatouage bleu.
- C. VAUTEL : L'amour à la parisienne.
- H.-G. WELLS : Monsieur Barnstaple chez les Hommes-Dieux. Les roues de la chance. Le trésor dans la forêt.
- WILLY : Ginette la réveuse.
- WILLY et COLETTE WILLY : Claudine à l'école. Claudine à Paris. Claudine s'en va.
- G. WODEHOUSE : La petite garçonne.
- XXX : Bonnes histoires. Histoires de fumoir. Histoires parisiennes. Les nouveaux mémoires de Casanova.

FORCE SANTÉ VIGUEUR
par **L'ÉLECTRICITÉ**

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



L'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Moderne du Dr. M.A. Grard à Bruxelles vient d'éditer un traité d'Electrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT. Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à Mr le Docteur M.A. GRARD, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée le précis d'electrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger : Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0,90

Le traité d'electrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE : **SYSTÈME NERVEUX.**

Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralysies.

2^{me} PARTIE : **ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.**

Impuissance totale ou partielle, Varicocèle, Pertes Séminalles, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE : **MALADIES DE LA FEMME.**

Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE : **VOIES DIGESTIVES.**

Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE : **SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.**

Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciatique, Arthritisme, Artério-sclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.

9/10
PERSONNES SUR
perdent
volontairement
leurs cheveux
SEUL le
PEIGNE IRRADIANT
DU DOCTEUR LECUR

(Breveté S. G. D. G.)
Arrête les Chutes les plus rebelles, triple la durée des Ondulations
Exposé quelques instants à la lumière solaire ou artificielle, le peigne irradiant emmagasine les rayons lumineux qu'il restitue immédiatement, et chaque fois, par la pointe de ses dents, en ondes bienfaisantes, dans le plus profond des cellules du cuir chevelu.
Vous pouvez contrôler vous-même les propriétés irradiantes de ce peigne breveté en vous livrant à l'expérience très simple indiquée sur notre notice accompagnant ce peigne.
Envoi GRATUIT de la notice explicative. — Le Peigne, franco contre mandat ou timbres. Fr. 18,» contre remboursement. Fr. 20,»
Distributeur pour le monde entier : Laboratoires C. M. P., 189, rue du Temple, PARIS (3^e)
Agents demandés dans tous pays.

LE PEIGNE QUI CAPTE LE SOLEIL

LE BAIN INTESTINAL

Régulateur des fonctions digestives et rééducateur de l'intestin

Tous les avis médicaux concordent : une cure de bains intestinaux (Entero-Cure), c'est la désintoxication complète de l'organisme et la guérison de la constipation.

Cette cure et ses effets ont fait l'objet d'un livret très détaillé et très illustré (brochure M. intitulée *l'Hygiène de l'intestin*) que le Centre d'Entero-Cure, 9, faubourg Saint-Honoré (Anj. 54-50), envoie à tout intéressé (joindre simplement 1 franc en timbres pour couvrir les frais d'envoi).

DETECTIVE



POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

*A Belle-Isle, les enfants du malheur,
apprennent le beau métier viril de marin.*

Cette semaine en page 14 : *ST-MAURICE*. — La semaine prochaine : *BELLE-ISLE*.